

BILAN

DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES 2011-2016
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

ANNÉE 2014-2015



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamot.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2016

ISBN : 978-2-550-76562-2 (PDF)

Dépôt légal – 2016 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada
Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Note aux lecteurs

Comme ce bilan rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la dénomination des ministères dans le présent bilan est fonction des noms de ministères qui étaient utilisés à ce moment.

Mot du ministre



Le gouvernement du Québec rend public le troisième bilan annuel de la mise en œuvre de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011- 2016*. Dans un souci de transparence, et conformément aux exigences législatives, le présent bilan permet de faire un suivi de la mise en œuvre de la Stratégie.

Il met notamment en lumière l'action déployée par les ministères et organismes du gouvernement durant l'année 2014-2015 pour contribuer aux objectifs de la Stratégie. Faisant état de mesures ayant contribué au développement économique, social et culturel de toutes les régions, ce bilan témoigne de la volonté du gouvernement de demeurer présent pour soutenir les territoires qui composent le Québec.

Par ailleurs, l'occupation et la vitalité des territoires ne reposent pas que sur la seule action du gouvernement. C'est pourquoi la Loi pour assurer l'occupation et vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) identifie les élus municipaux comme des intervenants majeurs et incontournables en la matière. Cette reconnaissance a été au cœur de nos préoccupations en 2014-2015. Comme l'expose le présent bilan, ce fut une année charnière permettant de conférer aux élus les moyens et la latitude nécessaires pour agir en faveur du développement de leurs territoires, selon leurs priorités. Ces derniers ont maintenant pleine compétence en développement local et régional et ont accès au Fonds de développement des territoires pour financer leurs projets.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire

Table des matières

Sigles et abréviations.....	5
Introduction	7
1. Planification et reddition de comptes.....	7
2. État de réalisation des actions gouvernementales 2014-2015.....	8
3. Des résultats marquants pour chaque axe d'intervention	10
4. Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires	33
Conclusion	34
Annexe 1 – Liste des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, par orientation et axe d'intervention	35
Annexe 2 – Principes en occupation et en vitalité des territoires qui doivent guider les ministères, organismes et entreprises d'État concernés par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	37
Annexe 3 – État de publication des planifications pluriannuelles en OVT des ministères, organismes et entreprises d'État (M/O) au 31 mars 2015.....	38
Annexe 4 – État de réalisation des mesures telles qu'inscrites aux rapports annuels de gestion des ministères, organismes et entreprises d'État en date du 31 mars 2015.....	39
Annexe 5 – Déclinaison territoriale des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires	51

Sigles et abréviations

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AEC	Attestation d'études collégiales
AMT	Agence métropolitaine de transport
ATR	Association touristique régionale
ATS	Association touristique sectorielle
BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CAR	Conférence administrative régionale
CDC	Corporation de développement communautaire
CERAC	Centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences
CLD	Centre local de développement
CJP	Centre de justice de proximité
CRE	Conseils régionaux de l'environnement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRPMT	Conseils régionaux des partenaires du marché du travail
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DEC	Diplôme d'études collégiales
FDT	Fonds de développement des territoires
HQ	Hydro-Québec
IQ	Investissement Québec
LAOVT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
M/O	Ministères, organismes et entreprises d'État
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PADD	Plan d'action de développement durable
PIB	Produit intérieur brut
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
RA	Région administrative
RMR	Région métropolitaine de recensement
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones

SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SAOVT	Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SRM	Secrétariat à la région métropolitaine
STQ	Société des traversiers du Québec

Introduction

Énonçant quatre grandes orientations, soit mieux habiter nos territoires, vivre de nos territoires, agir en synergie et relever les défis propres à la région métropolitaine, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 se décline en 17 axes d'intervention et 33 objectifs (voir annexe 1). Les objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires embrassent plusieurs aspects du développement des collectivités québécoises allant de la mobilité durable, aux services de proximité en passant par l'accueil de nouvelles populations. Parallèlement, la Stratégie et la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT) présentent six principes qui, en plus des principes du développement durable, doivent guider l'action de l'administration publique (voir annexe 2).

Conformément à une exigence inscrite à la LAOVT, un bilan annuel doit être produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin de faire état de la mise en œuvre de la Stratégie au sein de l'administration publique.

Couvrant la période s'échelonnant entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 (et mentionnant quelques faits s'étant avérés depuis), ce troisième bilan, intitulé *Bilan de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 au sein de l'administration*, met en lumière l'application des principales dispositions de la LAOVT.

Ainsi, le bilan expose l'application des exigences de planification et de reddition de comptes dans sa première section, puis l'état de réalisation des actions gouvernementales à la seconde section. Plusieurs exemples d'actions concrètes menées par les ministères, organismes publics et entreprises d'État (M/O) assujettis à la LAOVT sont présentés à la troisième section. Ces réalisations, mises de l'avant pour chaque axe d'intervention de la Stratégie, permettent de mieux apprécier l'étendue de l'action gouvernementale menée au bénéfice de l'ensemble des territoires québécois. L'année 2014-2015 a notamment été marquée par l'annonce de changements importants au regard de la gouvernance du développement local et régional, ce dont fait état le bilan. Enfin, la quatrième section de ce document rend compte de l'état de publication des données des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires.

1 Planification et reddition de comptes

Les M/O ont à rendre publique une planification pluriannuelle en occupation et vitalité des territoires (OVT) qui présente leur contribution à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* (article 9 de la LAOVT).

Les M/O peuvent faire état de leur planification en OVT par le truchement de leur planification stratégique ou de leur plan d'action de développement durable (PADD) ou encore par l'entremise d'un plan distinct. Au total, 13 M/O ont intégré leurs engagements en OVT dans leur PADD, six M/O ont choisi de les intégrer dans leur planification stratégique et un, tout comme le MAMOT, dans son Plan d'action en OVT. Enfin, quatre M/O ont choisi plus d'un outil de planification pour répondre à l'exigence de la LAOVT (voir annexe 3).

Au 31 mars 2015, sur les 25 M/O assujettis à la LAOVT, 20 M/O ont rendu publique une planification pluriannuelle en la matière.

Il faut mentionner que cet état de fait peut être expliqué par les restructurations importantes que les M/O ont connues, lesquelles peuvent les avoir retardés dans leurs travaux de planification. À noter toutefois que, parmi ces ministères, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP), créé en avril 2014, a rendu publique sa planification stratégique le 6 octobre 2015. Il a choisi de rendre publics ses engagements en matière d'OVT par l'intermédiaire de cette planification.

En plus des exigences de planification, la LAOVT prévoit également l'obligation pour les M/O de présenter, dans leur rapport annuel de gestion, les résultats obtenus au regard des engagements inscrits à leur planification pluriannuelle en OVT¹. Bien que ce ne soit pas tous les M/O qui aient rendu publique une planification pluriannuelle, ils ont tous respecté l'exigence de reddition de comptes prévue à l'article 14 de la LAOVT.

2 État de réalisation des actions gouvernementales 2014-2015

En 2014-2015, 20 M/O ont mis en œuvre les mesures qu'ils ont inscrites dans une planification pluriannuelle (plan stratégique, PADD ou plan distinct).

En date du 31 mars 2015, comme quatre ministères poursuivaient leurs efforts pour élaborer et rendre publique une planification pluriannuelle en OVT (ministère du Conseil exécutif [MCE], ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations [MEIE])², ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles [MERN] et ministère du Tourisme), ceux-ci ont effectué leur reddition de comptes en OVT dans leur rapport annuel de gestion sur certains engagements qui avaient été inscrits dans le Document d'accompagnement 2011-2013 ou sur certaines mesures qui n'avaient pas été au préalable inscrites comme des engagements OVT, ou sur les deux. À titre de rappel, le Document d'accompagnement a été lancé le même jour que la SAOVT. Il recense 169 mesures que les M/O s'étaient engagés à mettre en œuvre pour contribuer aux objectifs de l'OVT, entre 2011 et 2013.

Par ailleurs, comme mentionné plus haut, le MFFP a rendu publics ses engagements en matière d'OVT dans sa planification stratégique en octobre 2015. Toutefois, ses engagements s'appliquent de manière rétroactive à l'année 2014-2015. Par conséquent, leur reddition de comptes a été effectuée dans le rapport annuel 2014-2015 du MFFP.

La compilation des résultats au tableau suivant montre que, pour la période 2014-2015, les M/O assujettis à la LAOVT ont réalisé ou ont poursuivi la mise en œuvre de la grande majorité des 206 mesures inscrites dans leur rapport annuel de gestion. En effet,

¹ À noter que, selon la LAOVT, les M/O sont censés aussi faire état, dans leurs rapports annuels de gestion, des résultats obtenus au regard des indicateurs adoptés par le gouvernement. Comme les données des indicateurs sont maintenant presque toutes rendues publiques, les M/O présenteront les résultats de leurs actions ayant pu avoir un effet sur l'évolution des indicateurs d'OVT dans leurs prochains rapports. Par conséquent, le prochain bilan en fera état.

² Il faut souligner que ce ministère a changé de nom lors de l'assermentation du Conseil des ministres le 28 janvier 2016. Il est devenu le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

73 mesures ont été réalisées, 122 étaient en cours de réalisation et 11 ont été modifiées ou reportées.

Il est à noter que plusieurs mesures qui se déroulent en continu sont inscrites au présent bilan comme « réalisées » compte tenu de l'atteinte de la cible pour 2014-2015 rendue publique par l'organisation concernée.

Des résultats plus détaillés sont présentés à l'annexe 4, et plus explicités dans les rapports annuels de gestion des M/O, généralement à la section « Occupation et vitalité des territoires ».

État de réalisation des mesures telles qu'inscrites dans le rapport annuel de gestion des M/O au 31 mars 2015

Axes d'intervention	Mesures réalisées* (nombre)	Mesures en cours (nombre)	Mesures modifiées ou reportées (nombre)	Total
Axe 1 – La fierté d'appartenir à une collectivité	6	6	2	14
Axe 2 – L'accueil des nouvelles populations	5	3	2	10
Axe 3 – Les relations avec les nations autochtones	2	10	0	12
Axe 4 – Les services de proximité	15	10	0	25
Axe 5 – L'habitation et le milieu de vie	3	7	2	12
Axe 6 – La mobilité durable	1	10	0	11
Axe 7 – Les technologies et les services numériques	1	0	0	1
Axe 8 – Le virage écoresponsable	3	21	1	25
Axe 9 – Le développement économique	18	26	1	45
Axe 10 – La main-d'œuvre	3	10	0	13
Axe 11 – Les territoires à revitaliser	4	5	0	9
Axe 12 – La capacité d'action des collectivités	3	7	2	12
Axe 13 – La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	7	4	0	11
Axe 14 – L'action conjointe autour des priorités des collectivités	1	1	0	2

Axes d'intervention	Mesures réalisées* (nombre)	Mesures en cours (nombre)	Mesures modifiées ou reportées (nombre)	Total
Axe 15 – Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine	0	1	1	2
Axe 16 – Un aménagement métropolitain durable	0	1	0	1
Axe 17 – Des instances territoriales mieux articulées	1	0	0	1
Total	73	122	11	206

* Note : Parmi les actions dites « réalisées », plusieurs se poursuivent au-delà du 31 mars 2015. Les M/O précisent l'état de réalisation de leurs actions OVT dans leur rapport annuel de gestion, et ce, en évaluant l'atteinte des cibles identifiées pour l'année 2014-2015.

3 Des résultats marquants pour chaque axe d'intervention

Les ministères, organismes et entreprises d'État assujettis à la LAOVT mènent des actions significatives pour contribuer aux objectifs de l'OVT. Parmi les nombreuses réalisations des M/O, voici, sous forme de résultats, quelques exemples concrets qui permettent d'illustrer les efforts poursuivis, et ce, pour chaque axe d'intervention de la SAOVT.

Axe 1 – La fierté d'appartenir à une collectivité

De par sa mission, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) contribue fortement à cet axe d'intervention et aux deux objectifs qui y sont rattachés soit :

- Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

Pour permettre d'accroître la fierté et le sentiment d'appartenance des communautés à leur territoire, le MCC a poursuivi ses efforts pour « stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel » (mesure 1.1 de l'annexe 4).

Au 31 mars 2015, 105 ententes de développement culturel étaient en vigueur. Parmi elles, 50 mettaient en œuvre des actions financées par de tiers partenaires (publics ou privés)³. Rappelons qu'une entente de développement culturel est un outil de concertation permettant la mise en œuvre d'un plan d'action conjointement négocié entre le MCC et une municipalité locale ou régionale. Ce partenariat fournit à la municipalité des outils concrets pour soutenir, encourager, et mettre en valeur différentes initiatives culturelles.

³ MCC, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 42.

Le MCC s'active jour après jour à protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel. Il est responsable de l'application de la Loi sur le patrimoine culturel qui a été sanctionnée le 19 octobre 2012.

Cette loi prévoit notamment que le ministre du MCC établisse un plan de conservation pour les immeubles et les sites patrimoniaux classés depuis octobre 2012, ainsi que pour tous les sites patrimoniaux déclarés.

Un tel plan présente les orientations du ministre du MCC en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site. Le plan de conservation énonce les valeurs patrimoniales et les caractéristiques associées au site patrimonial.

En 2014-2015, le MCC a donc continué de « réaliser des plans de conservation et des outils de communication touchant le patrimoine culturel » (mesure 1.4 de l'annexe 4). En septembre 2014, le plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières a été dévoilé. De plus, trois projets de plans de conservation ont fait l'objet d'une consultation publique, soit ceux des sites patrimoniaux de Beauport, de Charlesbourg et de l'Île-d'Orléans. La production des autres plans de conservation amorcés en 2013-2014 (sites patrimoniaux de La Prairie, du Bois-de-Saraguay, de Montréal et de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche, ainsi que des Nouvelles-Casernes) progresse bien. Enfin, quatre nouveaux projets étaient en élaboration et ils concernent les sites patrimoniaux du Mont-Royal et de Percé, ainsi que des projets de l'ancienne aluminerie de Shawinigan et du centre commercial du Domaine-de-l'Estérel⁴.

Axe 2 – L'accueil des nouvelles populations

Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) a contribué à l'axe d'intervention visant l'accueil de nouvelles populations et à l'objectif visant à « Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles ». Ainsi, il contribue grandement à la migration des jeunes en région en finançant les activités de l'organisme Place aux jeunes en régions (mesure 2.6 de l'annexe 4). Depuis 25 ans, cet organisme favorise l'établissement durable de jeunes âgés de 18 à 35 ans en région. Il les accompagne notamment par du soutien individualisé ou lors de séjours exploratoires.

En 2014-2015, 1 102 jeunes ont participé à des séjours exploratoires et 713 ont migré en région après avoir fait appel aux services de Place aux jeunes en région. De plus, au cours de la même période, 5 192 jeunes ont bénéficié des services de soutien individualisé pour leur recherche d'emploi en région⁵. Au cours des cinq dernières années seulement, l'organisme a soutenu la migration de 4 372 jeunes et a offert du soutien individualisé à 29 611 jeunes.

Place aux jeunes en régions publie aussi de nombreuses offres d'emplois sur son site Internet (11 406 en 2014-2015) et distribue un cyberbulletin hebdomadaire aux 53 318 personnes abonnées pour les informer des emplois, des actualités et des événements d'une région ou d'une municipalité régionale de comté (MRC)⁶.

⁴ MCC, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 43 et p. 97.

⁵ Ministère du Conseil exécutif, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 131.

⁶ Place aux jeunes en région, *Rapport annuel 2014-2015*, p. 12-13.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a contribué à l'axe d'intervention visant l'accueil de nouvelles populations et à l'objectif visant à « Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles ».

Le MIDI dispose ainsi d'un vaste réseau de 123 partenaires (universités, cégeps, commissions scolaires, organismes communautaires et entreprises) qui offrent des cours de français à temps complet et à temps partiel sur l'ensemble du territoire québécois⁷.

Le MIDI a presque atteint la cible qu'il s'était fixée dans le cadre de la mesure 2.2. soit que 22,1 % des personnes immigrantes admises entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013, présentes en janvier 2015, résident hors de la région métropolitaine de Montréal (RMM) :

- Contribuer à augmenter le pourcentage de personnes immigrantes qui s'établissent hors de la région métropolitaine de Montréal (RMM), en vue de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires (mesure 2.2).

La proportion de personnes immigrantes résidant hors de la RMM s'est fixée à 22 % en janvier 2015, soit 80 427 des personnes admises de 2004 à 2013, légèrement en deçà de la cible, en comparaison 16,9 % en 2005 (soit 42 184 personnes admises de 1994 à 2003). Les principales régions de résidence hors de la RMM sont la Capitale-Nationale (5,2 %), l'Outaouais (2,9 %), le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (2,9 %), les Laurentides (2,2 %), Lanaudière (2 %), le territoire de la Montérégie-Est (2 %) et l'Estrie (1,7 %).⁸

En 2014-2015, le MIDI a poursuivi les ententes d'une durée de trois ans, signées en 2013-2014 dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*, avec quatre organismes de régionalisation de Montréal : Accueil liaison pour arrivants, Carrefour BLE, Collectif des femmes immigrantes du Québec et Promotion Intégration Société nouvelle. Le MIDI a confié à ces organismes le mandat d'élaborer de meilleures pratiques en matière de régionalisation de l'immigration. Ceux-ci ont mis en place des pratiques qui visent l'atteinte de résultats, telles que la production de portraits régionaux et des activités thématiques auxquelles sont associés des représentantes et représentants du marché du travail en région et qui sont destinées aux personnes immigrantes établies à Montréal. Pour faire la promotion auprès de cette clientèle, ces organismes ont également constitué des banques d'emplois hors RMM.

De plus, les ententes spécifiques conclues en 2013 et 2014 dans les régions de Laval, de la Côte-Nord, de Lanaudière, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie se sont poursuivies. Par contre, les conférences régionales des élus de Lanaudière et de l'Estrie ont mis respectivement fin à leur entente en janvier 2015 et en mars 2015. Deux nouvelles ententes ont été signées : une avec la Ville de Montréal, et une avec la Ville de Québec.

Afin de renforcer le partenariat avec les organismes communautaires pour l'intervention auprès des personnes réfugiées prises en charge par l'État et l'établissement durable à l'extérieur de la RMM, le MIDI a signé des ententes, en 2014-2015, sur les services à offrir aux personnes réfugiées qui s'installent en dehors de cette région.

⁷ MIDI, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 29.

⁸ MIDI, *Idem*, p. 31-32.

Enfin, les *Journées Québec*, ces missions de recrutement qui se déroulent en Europe, organisées en collaboration avec Emploi-Québec, et auxquelles participent des employeurs des régions du Québec contribuent également à l'établissement des personnes immigrantes hors de la RMM.

Par ailleurs, dans l'objectif d'amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité, le MIDI soutient diverses activités visant à favoriser le rapprochement interculturel et à sensibiliser la population aux préjugés et à la discrimination. Le MIDI a aussi souligné l'engagement de personnes, d'organismes et d'entreprises en matière de lutte contre la discrimination et le racisme⁹.

Enfin, le MIDI a entrepris des travaux en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Ce projet majeur et structurant pour le Québec a franchi une étape importante avec la consultation publique en commission parlementaire qui s'est déroulée du 19 décembre 2014 au 10 février 2015. Ces travaux se sont poursuivis par la rédaction de la politique et de sa stratégie d'action. La refonte de la Loi sur l'immigration au Québec donnera les habilitations législatives nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle politique et des mesures d'action dans une société inclusive qui mise sur l'immigration pour contribuer à sa prospérité et dans laquelle la pleine participation, en français, des Québécoises et des Québécois de toutes origines repose sur une culture publique commune ouverte et tournée vers l'avenir. L'occupation et la vitalité des territoires est un principe transversal dans cette révision de l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.

Axe 3 – Les relations avec les nations autochtones

En matière d'affaires autochtones, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mené des actions dans le cadre de son engagement visant à « Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs » (mesure 3.11 de l'annexe 4).

Il a consacré des efforts dans l'objectif de tenir compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones, de faciliter la conciliation des intérêts et des usages sur le territoire, et de favoriser la participation et la consultation des autochtones relativement à divers processus décisionnels. Ainsi, au cours de l'année 2014-2015, le MFFP :

- a fait 320 consultations liées au domaine forestier auprès de communautés autochtones ou d'organismes représentant des intérêts autochtones, et ce, en plus des consultations menées sur la planification forestière;
- a mis en œuvre 26 ententes conclues avec des communautés ou des organismes autochtones en ce qui concerne la participation des autochtones à l'aménagement et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- a mis en œuvre huit ententes ou contrats en matière faunique conclus entre le gouvernement du Québec et des communautés autochtones;

⁹ MIDI, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 32.

- s'est impliqué dans les travaux de 11 tables de négociation, comités ou forums de discussions de niveau stratégique auxquels des représentants autochtones participaient¹⁰.

En 2014-2015, le ministère de la Famille a aussi contribué à l'axe des relations avec les nations autochtones en poursuivant ses actions de manière à « Conclure des ententes avec les nations autochtones en matière de services de garde » (mesure 3.10 de l'annexe 4). Ces ententes permettent notamment la délégation de pouvoirs de la ministre de la Famille en matière de gestion des permis de services de garde, d'inspection, de traitement des plaintes et d'administration des subventions. En 2014-2015, une entente a été conclue avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador afin que celle-ci puisse exercer ses pouvoirs délégués auprès des services de garde des nations abénaquise, algonquine, innue, micmaque et naskapie¹¹.

Par ailleurs, le ministère de la Sécurité publique (MSP) contribue également à cet axe d'intervention en menant des actions dans le cadre de son engagement visant à « Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones » (mesure 3.8 de l'annexe 4). Le taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement est de 86,3 %.

En 2014-2015, 17 ententes avec les corps de police autochtone ont été signées pour une période de quatre ans. Pour les sept communautés où aucune entente n'a pu être conclue jusqu'à présent, c'est la Sûreté du Québec qui assure la desserte policière¹².

Axe 4 – Les services de proximité

Les personnes qui souhaitent s'établir en région, ou qui y habitent déjà, doivent pouvoir bénéficier d'un ensemble de services de proximité notamment en santé, en éducation et pour les services de garde. La présence de ces services contribue à améliorer grandement leur qualité de vie. Les M/O ont poursuivi leurs efforts en 2014-2015 pour permettre de déployer une offre de services intéressante sur tout le territoire, c'est-à-dire autant en milieu rural qu'en milieu urbain.

En ce qui concerne les services de santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mené des actions pour améliorer l'accès aux services généraux de première ligne. Il a poursuivi les deux objectifs qu'il s'était fixés :

- favoriser la pratique de groupe, polyvalente et interdisciplinaire de la médecine de famille par la mise en place de groupes de médecine de famille (GMF) [ou modèles équivalents] (mesure 4.13 de l'annexe 4);
- assurer l'inscription et la prise en charge des personnes auprès d'un médecin de famille (mesure 4.14 de l'annexe 4).

Au 31 mars 2015, on comptait 262 GMF au Québec. Par ailleurs, à cette même date, plus de cinq millions de personnes (5 418 981 patients inscrits), soit 66 % de la population du

¹⁰ MFFP, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 25.

¹¹ Ministère de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 86.

¹² MSP, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 43.

Québec étaient inscrits auprès d'un médecin de famille qui pratique en GMF (44 %) ou hors GMF (22 %)¹³.

Pour les services éducatifs, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)¹⁴ s'est notamment engagé à :

- mettre à la disposition des communautés autochtones des centres d'éducation des adultes (mesure 4.10 de l'annexe 4).

Le MEESR contribue à la gestion des deux centres régionaux d'éducation des adultes autochtones. Le centre francophone est situé dans la communauté de Lac-Simon et le centre anglophone, dans les communautés de Listuguj et de Kahnawake. En 2013-2014, le nombre total d'élèves inscrits dans les deux centres atteignait presque la cible fixée. Les données pour 2014-2015 ne sont pas encore connues.

Le ministère de la Famille a poursuivi en 2014-2015 ses actions de manière à favoriser l'accessibilité des services de garde au Québec. À cet égard, il a notamment poursuivi « la mise en œuvre du Programme de financement des infrastructures dans les centres de la petite enfance » (mesure 4.6 de l'annexe 4).

Ainsi, il fournit une partie des ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation nécessitant un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses.

Depuis le début du déploiement du Programme de financement des infrastructures, 550 projets, totalisant des investissements de 434,1 millions de dollars, ont été réalisés.

En date du 31 mars 2015, 218 projets, d'une valeur totale autorisée de 218,7 millions de dollars, étaient toujours en cours de réalisation. De ce nombre, 31 ont été autorisés en 2014-2015, ce qui représente des investissements de l'ordre de 29,5 millions de dollars¹⁵.

Le ministère de la Famille a aussi poursuivi son action visant à offrir un soutien financier et technique aux municipalités de petite taille ainsi qu'aux MRC qui souhaitent élaborer, mettre à jour ou mettre en œuvre une politique familiale municipale ou une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) (mesure 2.10 de l'annexe 4).

Concernant les politiques familiales municipales, en 2014-2015, c'est 55 projets qui ont été soutenus, portant ainsi à 722 le nombre de municipalités qui ont reçu un financement afin d'adapter leurs services aux besoins des familles. Pour ce qui est des municipalités amies des aînés, en 2014-2015, 54 projets ont été soutenus, portant ainsi à plus de 750 le nombre de municipalités et MRC qui ont reçu un financement dans le cadre de leur démarche¹⁶.

¹³ MSSS, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 16-17.

¹⁴ Il faut noter que ce ministère a changé de nom pour devenir le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, lors de l'assermentation du Conseil des ministres le 28 janvier 2016.

¹⁵ Ministère de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 86-87.

¹⁶ Ministère de la Famille, *idem*, p. 79.

De plus, le ministère de la Famille continue de collaborer avec le MAMOT à l'application du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM – MADA) qui offre une aide financière aux municipalités engagées dans la démarche MADA pour réaliser de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures répondant aux besoins des aînés (mesure 4.17 de l'annexe 4).

Le PIQM-MADA est doté d'une enveloppe totale de 33 millions de dollars. Depuis le lancement du programme en 2010 et jusqu'au 31 mars 2015, plus de 210 projets ont fait l'objet d'une pré-sélection (pour une aide financière estimée à 12 millions de dollars)¹⁷ et 135 d'entre eux ont reçu une promesse d'aide (pour 8 millions de dollars).

À l'égard de l'accès aux services municipaux, le MAMOT a poursuivi l'application de la mesure suivante :

- attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures d'eaux usées et d'eau potable (mesure 4.1 de l'annexe 4).

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le Ministère a fait 64 promesses d'aide financière touchant 49 municipalités à l'intérieur des programmes d'infrastructure favorisant la réalisation de projets en eau potable et en eaux usées, incluant les réseaux souterrains. L'aide financière provinciale attribuée s'élève à 171,8 millions de dollars et permet l'accomplissement de travaux à hauteur de 268,6 millions de dollars.

Par l'entremise du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013, 121,8 millions de dollars ont été versés aux municipalités du Québec en 2014-2015 pour des travaux d'infrastructure. Pour l'ensemble des programmations de travaux approuvées, 85,4 % des investissements ont servi uniquement à la réalisation de travaux en eau potable, en eaux usées et en renouvellement de conduites.

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le MAMOT a approuvé 54 programmations de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018, ce qui a entraîné une contribution gouvernementale de 16,1 millions de dollars pour des travaux sur les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, incluant le renouvellement de conduites.

En matière de services de justice, le ministère de la Justice a poursuivi son engagement au regard de la mesure suivante :

- mettre en œuvre des pratiques ou activités visant à informer le citoyen afin qu'il se familiarise avec le système de justice (mesure 4.25 de l'annexe 4).

Le ministère de la Justice a soutenu en 2014-2015 la mise sur pied de trois nouveaux centres de justice de proximité (CJP) dans les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de l'Outaouais et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les CJP sont des organismes à but non lucratif qui offrent des services d'information juridique gratuits à la population. Ils constituent un lieu reconnu d'information juridique et d'orientation visant à rendre la justice plus accessible et à accroître la confiance dans le système de justice.

¹⁷ Ministère de la Famille, *idem*, p. 88.

Ils offrent aussi des séances d'information s'adressant à la population en général et ils en organisent avec la collaboration d'organismes communautaires de leur région. Ces trois CJP s'ajoutent à ceux du Grand-Montréal, de Québec et du Bas-Saint-Laurent. Depuis leur ouverture, ces centres ont répondu à 73 000 demandes de renseignements, dont 19 400 en 2014-2015¹⁸.

Axe 5 – L'habitation et le milieu de vie

La Société d'habitation du Québec (SHQ) contribue, de par sa mission et ses mandats, à l'atteinte de l'objectif rattaché à cet axe d'intervention, qui est « Disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante ».

La SHQ a poursuivi son engagement au regard de la « réalisation de logements sociaux et communautaires dans toutes les régions du Québec sous réserve des engagements financiers gouvernementaux » (mesure 5.10 de l'annexe 4).

La SHQ a soutenu, en collaboration avec ses partenaires, la construction de logements communautaires et abordables partout au Québec. Au total, 2 227 logements abordables ont été livrés en 2014-2015. La SHQ soutient financièrement les projets de logements sociaux, communautaires et abordables soumis par le milieu.

Ces projets, qui visent à accroître l'offre de logements abordables, sont réalisés notamment grâce aux programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. En date du 31 mars 2015, et depuis le lancement de ces programmes en 1998, 35 386 logements ont été livrés à des ménages à revenu faible, modeste ou moyen¹⁹.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) contribue à l'objectif « Favoriser des milieux de vie sûrs » qui se trouve sous l'axe d'intervention de l'habitation et du milieu de vie.

En 2014-2015, le MSP a poursuivi son engagement au regard de la mesure qui vise à :

- améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels (mesure 5.12 de l'annexe 4).

Deux actions se trouvent sous-jacentes à cet engagement, soit la mise en œuvre d'un système d'alerte au public et la mise en place d'un système Vigilance pour l'aléa inondation.

Pour le système d'alerte de certains phénomènes naturels, le 26 mai 2014, la Directive sur l'utilisation du système national d'alertes au public ainsi que le plan de travail de mise en œuvre au Québec ont été approuvés. Au 31 mars 2015, 60 % des actions du plan ont été réalisées.

Pour ce qui est de la surveillance en cas d'inondation, l'installation des échelles limnométriques est complétée pour 129 emplacements sur une possibilité de 150 prévus à ce jour, soit 86 % du territoire à couvrir. Le système Vigilance rend accessible sur un

¹⁸ Ministère de la Justice, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 18.

¹⁹ SHQ, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 32-33.

site Internet le suivi des débits et des niveaux de certains cours d'eau au Québec selon des seuils de surveillance et d'inondation représentant diverses amplitudes.

Également, ce système permet un meilleur partage d'information entre les partenaires municipaux, membres du comité de rivières, de manière à améliorer la surveillance, la prévision et le suivi des problématiques sur les cours d'eau concernés. Vingt-six séances d'information et de formation pour l'utilisation du logiciel ont été tenues en 2014-2015 auprès de partenaires gouvernementaux et des directions régionales du MSP.

Axe 6 – La mobilité durable

Le ministère des Transports du Québec²⁰ (MTQ), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et Hydro-Québec ont poursuivi leurs engagements au regard de la mobilité durable.

En 2014-2015, le MTQ a « poursuivi la mise en œuvre de programmes de soutien aux modes de transport collectif, alternatif et actif » (mesure 6.4 de l'annexe 4). Pour ce faire, une enveloppe d'investissement d'un montant de 734,1 millions de dollars a été autorisée par le Conseil du trésor au MTQ dans le cadre du Plan québécois des infrastructures afin de poursuivre la modernisation et le développement des infrastructures et des équipements de transport collectif²¹.

En termes d'actions concrètes liées à cette mesure, le MTQ a notamment prolongé le Programme d'aide au développement du transport collectif²². L'un des objectifs de ce programme est de soutenir les organismes de transport en commun dans leurs efforts visant à accroître l'offre de services. Selon les données prévisionnelles soumises par les organismes de transport en commun, l'offre de services de transport en commun aurait augmenté de 28,5 % du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2014, contribuant à une augmentation de l'achalandage de 15,6 %²³.

Le MTQ a également octroyé des subventions dans le cadre de ce programme à 69 MRC, une administration régionale et quatre municipalités pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif sur leur territoire, ainsi qu'à sept organismes pour la promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile²⁴. En 2014-2015, c'est un total de 146,2 millions de dollars qui ont été octroyés dans le cadre de ce Programme.

Le MTQ a également soutenu le transport adapté et l'accessibilité accrue des transports collectifs destinés aux personnes handicapées et à mobilité réduite en rendant disponible un montant de 89,7 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées. En 2014, sur la base des données préliminaires, l'achalandage du transport adapté a atteint plus de 8,6 millions

²⁰ Il faut noter que ce ministère a changé de dénomination pour devenir le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et ce, lors de l'assermentation du Conseil des ministres le 28 janvier 2016.

²¹ MTQ, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 60.

²² Ce programme s'appelait auparavant « Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif ».

²³ MTQ, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 95.

²⁴ MTQ, *idem*, p. 95-96.

de déplacements, ce qui représente une hausse de 4,2 % par rapport aux données de l'année précédente ou de 39,9 % par rapport à 2006²⁵.

Le MTQ a aussi poursuivi l'application du programme Véloce II, notamment avec le volet 1 qui soutient les municipalités dans le développement d'infrastructures de transport actif dans les périmètres urbains. En 2014-2015, de nouveaux engagements d'un montant de 6 millions de dollars ont été pris, s'ajoutant aux 1,5 million de dollars en parachèvement des projets de 2013-2014, pour 22 projets totalisant 44 km, incluant notamment une structure cyclable et piétonne et 11 projets d'apaisement de la circulation dans des corridors scolaires.

Enfin, le MTQ a aussi poursuivi ses travaux de révision des programmes d'aide financière à la voirie locale (mesure 6.5, annexe 4). L'objectif premier de cette révision consiste à remettre en état les structures et les routes par une planification efficace et des travaux d'immobilisation ciblés. L'introduction du nouveau volet intitulé « Accélération des investissements sur le réseau routier local », mis en place pour une seule année (2014-2015), a permis le financement d'une trentaine de projets²⁶.

Hydro-Québec a par ailleurs mené plusieurs actions en 2014-2015 afin de « contribuer à la réduction des émissions de GES liées aux déplacements et collaborer à l'électrification des transports au Québec » (mesure 6.2 de l'annexe 4). La société d'État contribue ainsi au déploiement d'un réseau public de bornes de recharge appelé le « Circuit électrique ». En date du 31 mars 2015, ce circuit offrait 358 bornes réparties dans 15 des 17 régions administratives du Québec.

En outre, le 26 septembre 2014, le MTQ, le MERN et Hydro-Québec ont inauguré le premier site du corridor de recharge électrique le long de l'autoroute 40 et de la route 138, entre Québec et Montréal. Ce corridor compte six sites de recharge publics, dont cinq comportant une borne de recharge rapide à 400 V. L'implantation de bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers constitue l'une des 35 mesures inscrites au Plan d'action en électrification des transports²⁷.

Axe 7 – Les technologies et les services numériques

Le ministère de la Justice a contribué à cet axe d'intervention par la mesure suivante inscrite à son Plan d'action de développement durable 2013-2015 :

- améliorer la prestation électronique de service et développer de nouveaux services en ligne (mesure 7.1 de l'annexe 4).

La prestation électronique de services est l'une des avenues privilégiées par le ministère de la Justice, pour tirer le meilleur parti des technologies de l'information et pour favoriser une plus grande accessibilité à ses services et offrir de meilleurs services à la population.

En novembre 2014, il a lancé un nouveau portail offrant ses états certifiés en ligne à la clientèle du Registre des droits personnels et réels mobiliers. Le succès de la formule a été immédiat. Au 31 mars 2015, 80 % des documents (424 926 sur 531 087) ont été

²⁵ MTQ, *idem*, p. 62.

²⁶ MTQ, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p.74.

²⁷ Pour en savoir plus, consultez le site www.transportsselectriques.gouv.qc.ca.

délivrés dans des casiers numériques, dépassant largement la cible d'adhésion de 30 % prévue au départ.

Pendant la même période, la quantité de papier pour les versions imprimées demandées a diminué de 74,7 % (158 599 feuilles au 31 mars 2015, par rapport à 627 483 feuilles pour la même période l'année précédente)²⁸.

Axe 8 – Le virage écoresponsable

Au cours de l'année 2014-2015, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mené plusieurs actions qui contribuent directement à cet axe. À titre d'exemples, mentionnons notamment les deux mesures suivantes :

- poursuivre le soutien aux conseils régionaux de l'environnement (mesure 8.4 de l'annexe 4);
- reconduire et poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol (mesure 8.7 de l'annexe 4).

Présents depuis plus de trente-cinq ans au Québec, les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) sont nés du désir de groupes environnementaux de créer un organisme régional de concertation en environnement. Depuis 1995, le MDDELCC désigne le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et les CRE comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement relativement aux questions environnementales.

Les CRE interviennent dans de nombreux dossiers environnementaux comme les aires protégées, la biodiversité, les changements climatiques, le développement durable, la santé des lacs, les milieux humides, l'énergie, la foresterie, les matières résiduelles, les mines, le transport et l'aménagement du territoire. Dans le cadre du Programme de soutien financier des CRE et du RNCREQ, ceux-ci se sont partagé, en 2014-2015, 1 885 000 \$, 105 000 \$ versés à chacun des 16 CRE et 205 000 \$ versés au Regroupement²⁹.

ClimatSol est un programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés situés dans toutes les municipalités du Québec. Le programme est entré en vigueur le 27 août 2007 et devait prendre fin initialement le 31 mars 2010. Il a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 mars 2015 et exceptionnellement, pour les territoires désignés comme étant prioritaires par les villes de Montréal et de Québec, le programme s'étendra jusqu'au 31 mars 2017.

Le programme ClimatSol est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 60 millions de dollars sur huit ans et est financé à même les crédits budgétaires du ministère. L'enveloppe est répartie de la façon suivante :

- 25 millions de dollars pour la Ville de Montréal (dont 8,1 millions de dollars pour les sites prioritaires);

²⁸ Ministère de la Justice, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 31.

²⁹ MDDELCC, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 54.

- 15 millions de dollars pour la Ville de Québec (dont 10 millions de dollars pour les sites prioritaires);
- 20 millions de dollars pour les autres municipalités du Québec.

À ce jour, 249 projets ont été acceptés dans le cadre du programme ClimatSol, représentant une aide financière totale de 44,8 millions de dollars de la part du ministère. La Ville de Montréal a utilisé 17,7 millions de dollars sur les 25 millions de dollars consentis, dont la totalité de l'enveloppe consacrée aux projets hors périmètres prioritaires.

À ce jour, l'enveloppe de 7,6 millions de dollars pour les projets des périmètres prioritaires a été utilisée pour un seul projet représentant une aide financière de 2 millions de dollars. La Ville de Québec a utilisé 4 millions de dollars sur les 5 millions de dollars consentis pour les projets hors périmètres prioritaires. Les sommes non utilisées au 31 mars 2015 ont été transférées à l'enveloppe de 10 millions de dollars pour les secteurs prioritaires. De cette enveloppe, 4 millions de dollars ont été utilisés. De plus, environ 18,4 millions de dollars auront été utilisés par les autres municipalités sur l'enveloppe de 20 millions de dollars.

Le programme ClimatSol a pris fin le 31 mars 2015, à l'exception des projets réalisés dans les zones prioritaires de Montréal et de Québec, qui prendront fin le 31 mars 2017 afin de permettre à ces municipalités d'utiliser leur enveloppe budgétaire respective. Plus précisément en 2014-2015, c'est 81 dossiers traités et une somme de l'ordre de 22 millions de dollars qui a été versée.

Le Discours sur le budget 2015-2016 annonçait la mise en place du nouveau programme ClimatSol-Plus. Ce programme s'inscrit dans la continuité de ClimatSol et a pour objectif premier de récupérer les usages de terrains contaminés pour dynamiser des milieux urbains existants en intégrant de meilleures pratiques en matière d'aménagement du territoire. Par rapport à ClimatSol, le nouveau programme inclut notamment un objectif spécifique concernant la mise en place de mesures de lutte contre les îlots de chaleur.

D'une durée de 12 mois, ClimatSol-Plus entrera en vigueur à la date de son approbation par le Conseil du trésor. Il est doté d'une enveloppe budgétaire de 10 millions de dollars financée à même le Fonds vert, plus précisément à même le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques³⁰.

Axe 9 – Le développement économique

Le MEIE a contribué à l'axe du développement économique notamment dans le cadre des mesures suivantes :

- poursuivre la mise en œuvre de l'entente de partenariat relative au développement des coopératives (mesure 9.7 de l'annexe 4);
- poursuivre le soutien aux 21 Pôles régionaux d'économie sociale (mesure 9.8 de l'annexe 4)³¹;
- poursuivre la mise en œuvre de la démarche Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) [mesure 9.21 de l'annexe 4].

³⁰ MDDELCC, *idem*, p. 56.

³¹ MEIE, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 73.

En 2014-2015, le MEIE a procédé au renouvellement de l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives. Cette entente, conclue avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, a permis aux onze coopératives de développement régional et aux regroupements provinciaux de poursuivre leur travail d'acteurs de développement économique. Dotée d'un montant de 4,05 millions de dollars pour l'année 2014-2015, cette entente a contribué au développement économique et social du Québec en favorisant l'émergence de nouvelles entreprises coopératives³².

En 2014-2015, le MEIE a soutenu financièrement les Pôles régionaux d'économie sociale par l'intermédiaire d'ententes spécifiques. Ainsi, le MEIE a soutenu 20 ententes spécifiques au cours de cette année financière pour un montant versé de 975 000 \$³³. Présents sur tout le territoire québécois, les pôles régionaux d'économie sociale sont des regroupements d'entreprises et d'acteurs de soutien voués à maximiser la contribution de l'économie sociale au développement des territoires.

La démarche ACCORD est une stratégie gouvernementale de développement économique régional qui vise à positionner les régions du Québec comme sièges de compétences industrielles distinctives, reconnues en Amérique et dans le monde.

Au 31 mars 2015, 36 créneaux et un pôle d'excellence sont actifs au sein de la démarche ACCORD. Un total de 5 260 entreprises se trouvent dans le périmètre des créneaux et du pôle d'excellence, dont près de 600 qui participent activement à la gouvernance de la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau.

Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence soutient les activités et les projets s'inscrivant dans les stratégies et les plans d'action élaborés pour le développement de ces créneaux d'excellence. En 2014-2015, un montant de 13,7 millions de dollars a été octroyé, en appui à 159 actions, pour des projets collaboratifs totalisant 33,3 millions de dollars³⁴.

Depuis 2005, le gouvernement du Québec finance des grappes industrielles. La stratégie des grappes industrielles mise sur les secteurs de la nouvelle économie à haute valeur ajoutée et dans lesquels la région métropolitaine et le Québec se positionnent avantageusement. Le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM), qui relève du MAMOT, a poursuivi son soutien aux grappes³⁵ (mesure 9.19 de l'annexe 4) en 2014-2015 notamment en y accordant un montant de 100 000 \$ pour leurs activités habituelles.

Le financement est complété par le MEIE, la Communauté métropolitaine de Montréal, le gouvernement fédéral et les entreprises privées qui contribuent minimalement à une hauteur de 30 %.

³² Gouvernement du Québec, Décret 569-2015, 30 juin 2015. Publications du Québec, Gazette officielle du Québec, 22 juillet 2015, 147^e année, n° 29, p. 2374.
[<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=63515.pdf>]

³³ MEIE, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 22.

³⁴ MEIE, *idem*, p. 18.

³⁵ Les grappes industrielles financées sont : TechnoMontréal, Montréal InVivo, Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, AluQuébec, Aéro Montréal, Écotech Québec, CargoM et Mode.

Les grappes industrielles donnent lieu à des partenariats qui se répercutent dans l'émergence et la mise en œuvre de projets novateurs qui visent à renforcer la compétitivité du secteur. Ces partenariats reposent sur une collaboration étroite entre les trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), le secteur privé (industrie, recherche, capital de risque), le milieu institutionnel de l'enseignement et de la recherche et le milieu associatif. Les grappes sont également interpellées par les stratégies mises de l'avant par le gouvernement, notamment la stratégie maritime et la stratégie de l'aluminium.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a également contribué à l'axe du développement économique par la mesure « Poursuivre la mise en œuvre du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture » inscrite à son PADD 2009-2015 (mesure 9.27, annexe 4). Au cours de l'exercice 2014-2015, un total de 60 nouvelles entreprises ont participé à la mise en œuvre de projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture.

Le nombre de projets est donc passé à 125 pour la période 2013-2015. Ces projets touchaient des domaines tels que l'aménagement de pâturages, la remise en culture de terres en friche, la restauration de bâtiments d'intérêt et l'implantation de parcelles agroforestières ou de cultures reconnues pour leur potentiel en termes de diversification et de mise en valeur des paysages³⁶.

Le ministère du Tourisme a aussi contribué au développement économique du Québec en poursuivant des actions notamment dans le cadre de ces deux mesures :

- poursuivre le soutien financier aux associations touristiques régionales et aux associations touristiques sectorielles (mesure 9.42 de l'annexe 4);
- poursuivre et finaliser la mise en œuvre des ententes de partenariat régional en tourisme (mesure 9.45 de l'annexe 4).

Le ministère du Tourisme soutient les associations touristiques régionales (ATR) et les associations touristiques sectorielles (ATS). Ces deux associations sont des organisations privées sans but lucratif et autonomes.

Pour ce qui est des ATR, elles sont créées par leur milieu régional et regroupent des membres provenant des divers secteurs touristiques (hébergement, attraits, équipements touristiques, événements, commerces et services divers).

Interlocutrices régionales privilégiées en matière de tourisme auprès du gouvernement, les ATR sont les maîtres d'œuvre en matière de concertation régionale, en accueil, en information, en promotion et en développement touristique. À la suite du renouvellement des ententes 2014-2015 avec les ATR, le ministère du Tourisme a accordé en 2014-2015 une aide financière de 10 millions de dollars répartie entre les 22 ATR.

Les ATS sont, quant à elles, les porte-paroles d'un produit ou d'un secteur touristique et jouent un rôle actif d'accompagnement-conseil auprès des entreprises touristiques de leur secteur. Elles regroupent des fournisseurs de biens et de services, accompagnent les entreprises du secteur, produisent des documents promotionnels destinés aux clientèles hors Québec et participent à des salons, des bourses et des foires. En 2014-2015, le

³⁶ MAPAQ, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 122.

ministère du Tourisme a accordé 1,9 million de dollars aux ATS, dont 500 000 dollars provenant de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat. Par ailleurs, le ministère du Tourisme a accordé à 16 ATS une aide de 494 900 dollars afin qu'elles réalisent des actions au Canada, aux États-Unis et en Europe³⁷.

Les ententes de partenariat régional en tourisme sont des outils de développement de l'offre touristique régionale, qui structurent les interventions financières régionales composées chacune des contributions du ministère du Tourisme, des ATR et d'autres partenaires dans le but de soutenir financièrement des projets touristiques.

Les ATR ont la responsabilité de la mise en œuvre des projets dans leur région respective. Le ministère du Tourisme apparie ainsi les sommes qu'elles souhaitent investir, et ce, avec les 18 ATR signataires. En 2014-2015, le ministère du Tourisme a accordé 5 millions de dollars dans le cadre de ces ententes. Combiné aux sommes consenties par les partenaires signataires des ententes, un montant de 11,9 millions de dollars a permis de soutenir 228 projets touristiques dans les régions, générant ainsi des investissements de 78,1 millions de dollars³⁸.

Les grands festivals et événements génèrent des retombées économiques, culturelles et touristiques importantes. À ce titre, le SRM a contribué à la mesure 9.44 de l'annexe 4 « Poursuivre le soutien aux festivals et aux événements touristiques du Québec ». Il a versé 6,4 millions de dollars pour la réalisation de 53 projets événementiels en 2014-2015 dans la région métropolitaine dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole administré par le Secrétariat à la région métropolitaine.

Enfin, le MFFP a soutenu la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière (mesure 9.32 de l'annexe 4), en mettant en place des actions favorisant la construction en bois. Parmi celles-ci, il a accordé une aide financière de 500 000 \$ dans le but d'assurer la poursuite des activités du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois, et il a poursuivi son appui à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois de l'Université Laval. Ces actions visant à appuyer la modernisation de l'industrie forestière sont également en lien avec l'axe sur le virage écoresponsable.

Axe 10 – La main-d'œuvre

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)³⁹ contribue à l'axe de la main-d'œuvre et de l'objectif sous-jacent qui consiste à « assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée ». Il mène plusieurs actions en ce sens, notamment celle qui vise à « poursuivre le soutien aux territoires dans l'élaboration de plans d'action pour surmonter les difficultés en matière d'emploi » (mesure 10.1 de l'annexe 4).

Le MTESS soutient les localités et les régions dans leurs efforts visant à surmonter les difficultés en matière d'emploi. Il a maintenu un réseau de services de proximité dans 130 centres locaux d'emploi, 40 bureaux de Services Québec, 7 points de services et

³⁷ Ministère du Tourisme, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 25-26.

³⁸ Ministère du Tourisme, *idem*, p. 16.

³⁹ Il faut noter que ce ministère a changé de dénomination pour devenir le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et ce, à la suite de l'assermentation du Conseil des ministres le 28 janvier 2016.

17 directions régionales. De plus, le MTESS poursuit son soutien aux 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) qui ont notamment pour mandat d'élaborer un plan d'action pour leur région respective. Ce plan vise à déterminer des actions structurantes de manière à relever les défis propres au marché du travail de leur région. Ainsi, le ministre nomme les membres du conseil et le directeur régional du MTESS agit à titre de secrétaire du conseil.

Plus spécifiquement, les principaux mandats des CRPMT sont de définir, avec la direction régionale du MTESS, la problématique du marché du travail de leur région et d'y adapter les services auprès des individus et des entreprises, de participer à l'élaboration du plan d'action régional et de proposer des cibles de résultats et des critères de répartition des ressources humaines et financières. En 2014-2015, c'est plus de 810 millions de dollars qui ont été investis dans les 17 régions pour soutenir le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi⁴⁰.

Le MEESR contribue également à cet axe d'intervention de la SAOVT en poursuivant son engagement au regard notamment de quatre mesures :

- favoriser la persévérance et la réussite scolaire (mesure 10.4 de l'annexe 4);
- soutenir les cégeps dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes favorisant la réussite, la persévérance et l'intégration des étudiants issus de l'immigration (mesure 10.5 de l'annexe 4);
- soutenir les cégeps dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes favorisant la réussite, la persévérance et l'intégration des Autochtones (mesure 10.6 de l'annexe 4);
- soutenir la mise en place de structures régionales visant la reconnaissance des acquis et des compétences (mesure 10.10 de l'annexe 4).

Pour favoriser la réussite et la persévérance scolaire, le MEESR mène plusieurs actions en parallèle. D'abord, il investit des sommes importantes pour favoriser la réussite scolaire de clientèles spécifiques : les élèves autochtones, les élèves issus de l'immigration et les élèves en milieu défavorisé. Le tableau suivant présente les montants octroyés pour 2014-2015 de même que le nombre d'élèves ou d'enfants qui en ont bénéficié.

Programmes	Montant accordé en 2014-2015	Nombre d'élèves rejoints
Réussite éducative des élèves autochtones	2,59 millions de dollars accordés aux commissions scolaires	2 800 élèves
Réussite éducative des élèves issus de l'immigration	52,5 millions de dollars accordés aux commissions scolaires	30 000 élèves
Programme « Une école montréalaise pour tous »	9,29 millions de dollars	57 873 élèves de 164 écoles
Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture ⁴¹	392 956 \$	21 comités locaux

⁴⁰ MTESS, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 116.

⁴¹ Pour l'information sur *Une école pour tous* et sur le PAELÉ, voir la page 49 du *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du MEESR.

Pour ce qui est des mesures de soutien aux cégeps (10.5 et 10.6), le MEESR offre deux programmes pour favoriser la persévérance et la réussite scolaire de certaines clientèles spécifiques, soit les étudiants issus de l'immigration et les autochtones.

Il s'agit respectivement du programme *Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial* et du programme *Accueil et intégration des autochtones au collégial*.

En 2014-2015, le MEESR a accordé 300 140 \$ dans le cadre du premier programme pour la réalisation de 37 projets visant notamment l'intégration des personnes issues de l'immigration⁴². Pour la même période, le MEESR a également octroyé 756 854 \$ à 14 cégeps dans le cadre du second programme de manière à soutenir les cégeps qui répondent aux besoins éducatifs particuliers des autochtones⁴³.

Pour la reconnaissance des acquis et des compétences, le MEESR a mis en place, en février 2013, de nouveaux centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC). Ils sont situés au *Champlain Regional College* et aux cégeps de Drummondville, de Sainte-Foy et Marie-Victorin.

Ces centres visent à accroître l'offre de services en reconnaissance des acquis et des compétences, améliorer la qualité des services et contribuer au développement en cette matière.

En 2014-2015, le MEESR a attribué une somme de 1,35 million de dollars aux CERAC, réservant un montant de 350 000 \$ pour la réalisation de projets spéciaux.

Ainsi, différents services ont été fournis aux établissements d'enseignement collégial, notamment des sessions de formation, du soutien aux activités courantes et des activités de recherche et développement⁴⁴.

Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) contribue aussi à favoriser la persévérance et la réussite scolaire (mesure 10.4 de l'annexe 4). Dans sa volonté d'intensifier sa lutte contre le décrochage scolaire, le SAJ a signé une entente de partenariat en 2009 avec la Fondation Lucie et André Chagnon.

Cette entente a permis la mise en place d'un fonds d'investissement de 50 millions de dollars sur cinq ans, dont la gestion et l'optimisation des investissements ont été confiées à Réunir Réussir. Réunir Réussir est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui vise à soutenir des initiatives encourageant la persévérance scolaire au Québec en misant plus particulièrement sur la mobilisation des instances régionales et des communautés locales.

Pour la période se situant entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2015, 43 millions de dollars de ce fonds ont été investis afin de soutenir 615 projets locaux innovants et complémentaires, bien ancrés dans les communautés défavorisées et misant sur la mobilisation des acteurs clés qui accompagnent les jeunes dans le besoin. Au total, près de 440 000 jeunes Québécois ont été joints grâce à cette initiative conjointe⁴⁵.

⁴² MEESR, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 119.

⁴³ MEESR, *idem*, p. 117.

⁴⁴ MEESR, *idem*, p. 148.

⁴⁵ Ministère du Conseil exécutif, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 132.

Le dispositif de services intégrés, intitulé En action vers l'emploi – Des solutions adaptées aux personnes immigrantes, a été implanté en 2013 par le MIDI et le MTESS. Il s'agit d'un continuum d'interventions qui vise à simplifier, accélérer et rendre plus efficace le parcours d'intégration des personnes immigrantes en éliminant les chevauchements et en assurant une meilleure continuité, complémentarité et synergie des interventions, dans le respect des missions de chaque ministère.

Les principaux résultats des travaux réalisés en 2014-2015 sont les suivants :

- Un cheminement optimal de la clientèle pour accélérer le parcours d'intégration qui, à la suite des services reçus en vue d'aider à l'intégration et à la francisation, permet de diriger la clientèle vers une ressource externe d'Emploi-Québec spécialisée dans l'accompagnement des personnes immigrantes, favorisant ainsi une meilleure prise en compte de leurs besoins en employabilité;
- La poursuite de la mise en place de la stratégie de diffusion de l'information commune qui met l'accent sur l'importance d'amorcer les démarches depuis l'étranger;
- Une enquête en cours sur les cheminements d'intégration au marché du travail des personnes immigrantes nouvellement arrivées.

La mise en place de ce dispositif de services intégrés permet aux personnes immigrantes nouvellement arrivées de mieux se préparer, de développer leur employabilité dans leur domaine de compétence et de réduire les délais d'intégration sur le marché du travail⁴⁶.

Axe 11 – Les territoires à revitaliser

Le SRM contribue à l'axe d'intervention des territoires à revitaliser par la mesure « poursuivre le soutien à la revitalisation urbaine intégrée dans les grandes villes de la métropole » (mesure 11.5 de l'annexe 4).

Dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, une aide financière de 1 930 872 dollars a été versée à la Ville de Montréal pour soutenir huit démarches de revitalisation urbaine intégrée. Celles-ci ont permis de faire émerger et de soutenir quelque 200 projets locaux de revitalisation.

La Ville de Montréal aura aussi contribué à ces démarches au moyen de l'entente pour le soutien au développement économique de Montréal conclue avec le gouvernement pour un total de 5 millions de dollars entre 2012 et 2017. Ayant mis en œuvre l'entente selon les années civiles, la Ville de Montréal a terminé ces projets en décembre 2014⁴⁷.

La revitalisation urbaine intégrée est une approche qui vise à établir un diagnostic des secteurs défavorisés sur un territoire, puis à identifier des actions prioritaires et structurantes pour leur milieu. Elle a pour but l'amélioration des conditions socioéconomiques des habitants du secteur visé, et l'amélioration des conditions physiques et environnementales de leur milieu de vie, par le moyen d'interventions ciblées et concertées avec la communauté. L'approche favorise également la consolidation des quartiers centraux et leur revitalisation.

⁴⁶ MIDI, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 47.

⁴⁷ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 111.

Le MTESS contribue également à cet axe d'intervention par les deux mesures suivantes :

- soutenir les initiatives locales, régionales et nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (mesure 11.7 de l'annexe 4);
- soutenir les corporations de développement communautaire (mesure 11.8 de l'annexe 4).

En 2014-2015, le MTESS a poursuivi la mise en œuvre des 22 Alliances pour la solidarité. Ces Alliances visent à favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs et d'offrir la souplesse nécessaire à la réelle définition du rôle des milieux quant à l'inclusion sociale et économique de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Elles se traduisent par l'élaboration, par les acteurs des régions, de plans d'action basés sur la connaissance des besoins de leur territoire et des ressources diverses dont ils disposent.

Le MTESS a versé 15,6 millions de dollars aux conférences régionales des élus, à la Ville de Montréal et à la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, portant ainsi à 86 millions de dollars les sommes versées en région dans le cadre des Alliances pour la solidarité⁴⁸.

Par ailleurs, le MTESS soutient les corporations de développement communautaire (CDC) qui sont des organismes à but non lucratif dont la mission est de lutter contre la pauvreté dans les milieux locaux.

Elles regroupent les organisations communautaires sur leur territoire et exercent les représentations appropriées et coordonnent, dans chaque territoire, l'action des organismes communautaires qui œuvrent dans la lutte contre la pauvreté.

Elles catalysent des projets issus du milieu communautaire et stimulent le développement socioéconomique de leur communauté par la contribution du secteur communautaire. Les CDC mènent enfin des actions en concertation avec des partenaires de différents milieux.

En 2014-2015, le MTESS a accueilli deux nouvelles CDC dans le programme qui leur est réservé, portant ainsi à 58 le nombre d'organismes soutenus (soit 57 corporations ainsi que leur regroupement national, la Table nationale des corporations de développement communautaire). Il a aussi versé 3,8 millions de dollars aux 58 organismes soutenus par le programme⁴⁹.

Axe 12 – La capacité d'action des collectivités

Le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec a conclu avec les représentants du milieu municipal le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale. Ce document est venu notamment proposer que les MRC (et les organismes équivalents)⁵⁰ se voient confier de nouvelles responsabilités de manière à rapprocher les lieux de décision des citoyens et

⁴⁸ MTESS, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 117.

⁴⁹ MTESS, *idem*, p. 117.

⁵⁰ Les organismes équivalents sont les municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC, les agglomérations, ainsi que l'Administration régionale Baie-James.

des communautés concernés. Ce geste s'inscrit en cohérence avec le principe de subsidiarité et avec l'objectif de la SAOVT qui vise à « accentuer les efforts de décentralisation et de délégation de responsabilités », sous l'axe de la capacité d'action des collectivités.

Le 26 novembre 2014, le projet de loi no 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 a été déposé à l'Assemblée nationale pour notamment rendre effectifs les changements proposés par le Pacte fiscal transitoire. Le chapitre 8 de cette loi (articles 186 à 256) porte spécifiquement sur « la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional ».

Le 21 avril 2015, cette loi a été sanctionnée et est entrée en vigueur. Dès lors, les MRC se sont vues reconnaître une nouvelle compétence en matière de développement local et régional. Dans cette foulée, les conférences régionales des élus (CRÉ) (à l'exception de celles situées dans le Nord-du-Québec⁵¹) ont été abolies et leurs responsabilités ont été transférées aux MRC. Les MRC ont maintenant la capacité de financer des projets de développement local et régional et de conclure des ententes avec des ministères et organismes en la matière.

La sanction de cette loi a aussi mis un terme à l'obligation pour les MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à un centre local de développement (CLD). Désormais, la MRC peut exercer elle-même cette compétence ou la confier, en tout ou en partie, à un organisme à but non lucratif (OBNL) existant ou créé à cette fin.

Tel que mentionné au Pacte fiscal transitoire, le gouvernement du Québec est venu appuyer financièrement les MRC dans l'exercice de leur nouvelle compétence en développement local et régional en mettant en place le Fonds de développement des territoires (FDT) à leur intention. Comme annoncé, ce fonds fut doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars en 2015-2016, constituée de sommes provenant de quatre fonds ou programmes qui étaient auparavant en place : le Fonds de développement régional, la mesure des Pactes ruraux, le programme d'aide aux CLD et le programme d'aide financière aux MRC.

Le 29 septembre 2015, l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé par les représentants des municipalités, a confirmé le maintien du FDT jusqu'en 2019, et sa bonification à compter de 2018.

En vertu de l'Entente relative au FDT signée avec les MRC, celles-ci rendent publiques leurs priorités d'intervention. Elles doivent également rendre publique une politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Enfin, les MRC rendent public un rapport d'activités au bénéfice de la population de leur territoire qui permet de faire état de l'utilisation des sommes en provenance du FDT et

⁵¹ Les organismes compétents en matière de développement régional dans la région administrative du Nord-du-Québec sont le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, le Gouvernement de la nation crie, l'Administration régionale Baie-James et l'Administration régionale Kativik.

des résultats atteints. Dès lors, il sera davantage possible pour la population de suivre, de comprendre et de commenter les actions des MRC en matière de développement du territoire, et ce, en cohérence avec les principes inscrits à la Loi sur le développement durable que sont, d'une part, la participation et l'engagement et, d'autre part, l'accès au savoir.

D'autres gestes ont été posés en 2014-2015 au regard de la capacité d'action des collectivités. Ainsi, le MERN a maintenu son engagement à « poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal » (mesure 12.11 de l'annexe 4). Il a ainsi renouvelé 27 des 28 conventions de gestion territoriale (la 28^e venant à échéance ultérieurement).

Ces conventions visent à déléguer des pouvoirs du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière de planification, de gestion et de réglementation au regard des terres du domaine de l'État faisant partie du territoire d'application⁵².

Le MAMOT a, quant à lui, continué de mener différentes actions pour « accompagner les MRC dans le développement des parcs régionaux » (mesure 12.7 de l'annexe 4). Ainsi, les directions régionales du MAMOT ont continué à assurer le soutien technique aux MRC dans la création, la gestion et le développement des parcs régionaux.

Ces travaux ont mené à la création de trois parcs régionaux, dont deux dans la région de l'Estrie (le parc du Marécage-des-Scots et le parc du Mont-Ham) et un dans la région de la Capitale-Nationale (le parc naturel de Portneuf). Par ailleurs, les directions régionales accompagnent huit projets à l'étude en vue de la création d'autres parcs⁵³.

Axe 13 – La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

Plusieurs ministères, organismes et entreprises d'État ont contribué à cet axe d'intervention. Investissement Québec a notamment poursuivi son engagement dans le cadre de la mesure qui vise à « participer à différents comités et rencontres avec des organismes régionaux afin de prendre en compte les préoccupations régionales » (mesure 13.1 de l'annexe 4).

La société d'État a participé à de nombreux comités et rencontres avec des organismes régionaux, dont trois avec le comité des partenaires métropolitains en investissements étrangers, huit tables d'action en entrepreneuriat, dix conférences administratives régionales (CAR) et 35 tables de concertation ministérielle⁵⁴.

Également, le MAMOT contribue à cet axe d'intervention, notamment dans le cadre de la mesure qui vise à « mettre à la disposition des ministres responsables des régions un outil de suivi régional de l'occupation et de la vitalité des territoires » (mesure 13.5 de l'annexe 4).

Les directions régionales du MAMOT produisent et mettent à jour tous les deux mois des cahiers d'information régionaux destinés au ministre des Affaires municipales et de

⁵² MERN, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 43.

⁵³ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 107.

⁵⁴ Investissement Québec, *Rapport annuel d'activités et de développement durable 2014-2015*, p. 68.

l'Occupation du territoire. Ces cahiers constituent des outils de connaissance et de suivi des enjeux régionaux. Selon les besoins, ils sont remis aux ministres responsables des régions.

Au cours de 2014-2015, un exercice global d'actualisation du contenu de ces cahiers a été fait pour mettre l'accent sur les données les plus récentes et présenter du contenu relatif au projet de nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional proposé dans le *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale* qui a été signé le 5 novembre 2014⁵⁵.

Axe 14 – L'action conjointe autour des priorités des collectivités

En 2014-2015, le MFFP a poursuivi son intervention de manière à « favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques » (mesure 14.2, annexe 4).

Pour favoriser la participation de la population sur les questions fauniques et forestières, le MFFP utilise les médias sociaux, émet régulièrement des communiqués de presse (311 en 2014-2015), organise des activités d'information sur différents thèmes comme la pêche et les forêts, et mène des consultations publiques.

En 2014-2015, le MFFP a organisé 20 événements de consultation dans toutes les régions du Québec comportant des forêts publiques. En plus, une consultation publique en ligne a été menée sur les deux types de plans d'aménagement forestier possibles (plan d'aménagement forestier intégré tactique et plan d'aménagement forestier intégré opérationnel⁵⁶).

Axe 15 – Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine

À l'échelle métropolitaine, pour que l'action gouvernementale soit menée de façon concertée, il était prévu de « soutenir la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement » (mesure 15.1 de l'annexe 4). Or, cette table n'a pas tenu de rencontre en 2014-2015. Les travaux ont davantage porté sur le développement d'un projet de loi pour donner un statut particulier à Montréal. Ainsi, le premier ministre a donné au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le mandat de redéfinir les relations entre Québec et les municipalités et d'élaborer deux lois visant à reconnaître les responsabilités uniques assumées par la Métropole et par la Capitale-Nationale. Cela a amené à la création et aux premières rencontres de la Table Québec-Montréal et la Table Québec-Québec⁵⁷, qui ont pour rôle d'agir comme instances de consultation du ministre pour l'élaboration des projets de loi sur la Ville de Montréal et sur la Ville de Québec.

Le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017, est l'occasion de redonner aux Montréalais et aux Québécois la fierté de leur métropole, de bâtir le « Montréal de demain » et d'accentuer son rayonnement. La coordination et la concertation représentent

⁵⁵ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 109.

⁵⁶ MFFP, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 22-23. Voir aussi la page du site du MFFP à cette adresse : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp>

⁵⁷ Il faut aussi mentionner la création de la Table sur les relations Québec-municipalités.

un enjeu important dans le contexte où plusieurs acteurs sont concernés. Le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) pilote le Comité interministériel du 375^e anniversaire de Montréal, créé pour appuyer les travaux du ministre responsable de la région de Montréal, et visant à assurer la présence, la cohérence et la coordination de la participation du gouvernement aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

La dizaine de ministères et organismes gouvernementaux membres de ce comité se sont réunis à quatre reprises en 2014-2015. De plus, le gouvernement du Québec a confirmé, au cours de la même période, les grands paramètres de sa contribution, soit un soutien financier maximum de 60 millions de dollars pour les festivités et plus de 160 millions de dollars pour la réalisation de legs majeurs.

Axe 16 – Un aménagement métropolitain durable

Pour contribuer à un aménagement métropolitain durable, le SRM a poursuivi ses efforts pour « soutenir la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal » (mesure 16.1 de l'annexe 4). Le SRM relève du MAMOT depuis mai 2014.

En 2014-2015, une aide financière de 9 475 000 \$ a été octroyée par le MAMOT à la Communauté métropolitaine de Montréal pour soutenir la mise en œuvre de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Cette somme se répartit comme suit : 4 043 133 \$ pour le sentier cyclable et pédestre Oka–Mont-Saint-Hilaire, 5 394 367 \$ pour la trame verte et bleue et 37 500 \$ pour les plans de développement de la zone agricole⁵⁸.

Le concept des trames métropolitaines verte et bleue se décline en trois volets : les parcs, les réserves, les espaces verts et les milieux humides sont l'assise de la trame verte; le fleuve, les rivières et les plans d'eau sont l'assise de la trame bleue et les réseaux pédestres et cyclables assurent l'accès aux trames verte et bleue et les relient.

Axe 17 – Des instances territoriales mieux articulées

Tel que mentionné à l'axe 12, les CRÉ ont été abolies et leurs responsabilités ont été transférées aux MRC et organismes équivalents. C'est ainsi que Montréal et Longueuil, à titre d'agglomérations, ainsi que la Ville de Laval ont obtenu le 21 avril 2015 une pleine compétence en développement local et régional qui leur permet dorénavant de prendre toutes mesures afin de favoriser le développement local et régional pour leur territoire⁵⁹.

⁵⁸ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, p. 111.

⁵⁹ Ce changement est effectif depuis la sanction du projet de loi n° 28, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Voir l'axe 12 dans le chapitre 3 du présent document pour plus de détails.

4 Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Les données des indicateurs sont publiées sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)⁶⁰ qui offre une information statistique cohérente et rigoureuse tout en permettant l'accès à des statistiques officielles produites par plusieurs M/O québécois.

La publication de ces indicateurs répond à une exigence législative inscrite à la LAOVT. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec et à différentes échelles territoriales en matière d'OVT. Conformément à cette exigence, le MAMOT a rendu publique, le 13 mai 2013, une liste composée de 26 indicateurs adoptés par le gouvernement qui couvrent les trois principaux thèmes de la SAOVT (voir annexe 5), soit l'occupation territoriale, la qualité de vie et la prospérité économique.

En date du 31 mars 2015, les fiches explicatives de 25 des 26 indicateurs d'OVT, de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible, sont en ligne sur le site de la BDSO (voir l'annexe 5 pour la compilation des déclinaisons territoriales des indicateurs). Au cours de l'année 2014-2015, les données de trois indicateurs ont été mises en ligne :

- Taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain (22 juillet 2014);
- Taux de croissance annuel du nombre de logements à l'hectare dans le périmètre d'urbanisation (22 juillet 2014);
- Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables (10 novembre 2014).

Dès que de nouvelles données étaient disponibles, l'Institut de la statistique du Québec a procédé à leurs mises à jour. Le tableau ci-contre présente la séquence de mises à jour en 2014-2015.

Date	Indicateurs mis à jour
10 juin 2014	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail Achalandage du transport en commun Taux de diplomation aux études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial
31 juillet 2014	Taux de croissance annuel de la population Taux de croissance annuel des investissements selon le secteur (privé, non résidentiel ou public) Taux de travailleurs des 25 à 54 ans Taux de travailleurs des 55 à 64 ans Revenu médian des familles Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu

⁶⁰ Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, www.bdso.gouv.qc.ca (voir la section intitulée « Occupation et vitalité des territoires »).

Date	Indicateurs mis à jour
10 novembre 2014	Nombre d'immigrants admis Proportion de la population immigrante admise au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) des grands agrégats industriels Revenu médian des familles
2 février 2015	Proportion de chaussées en bon état Part des transferts des administrations publiques dans le revenu des ménages

Pour conclure cette section, mentionnons que les données d'un seul indicateur restent à rendre publiques, soit celui portant sur la proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est faible.

Conclusion

Ce troisième bilan annuel de la mise en œuvre de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* permet de saisir l'état des lieux quant aux réalisations des ministères, organismes publics et entreprises d'État en la matière. Tous en rendent compte dans leur rapport annuel de gestion, lesquels font état de quelque 206 mesures.

Plusieurs exemples de réalisations exposés dans le présent document viennent illustrer l'apport gouvernemental aux quatre orientations phares de la Stratégie qui sont : agir pour mieux habiter nos territoires, agir pour mieux vivre de nos territoires, agir en synergie et relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal.

Annexe 1 – Liste des objectifs de la Stratégie pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, par orientation et axe d’intervention

Orientations	Axes d’intervention	Objectifs
AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES	La fierté d’appartenir à une collectivité	Accroître la fierté et le sentiment d’appartenance
		Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel
	L’accueil des nouvelles populations (les personnes immigrantes, les jeunes, les familles et les aînés)	Favoriser l’accueil et l’établissement durable de populations nouvelles
		Favoriser la qualité des relations interculturelles
		Promouvoir le retour des jeunes
	Les relations avec les nations autochtones	Agir pour favoriser la cohabitation harmonieuse des communautés autochtones et allochtones
		Bien informer les populations sur les questions autochtones, les ententes intervenues et les négociations en cours
	Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques (infrastructures municipales, services de garde, services éducatifs, services de santé, services aux familles et aux aînés, services en matière de culture, de loisir et de sport)
	L’habitation et le milieu de vie	Adapter l’offre de logements et les milieux de vie pour tenir compte des tendances sociodémographiques
		Disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante
		Faciliter l’accès au logement et à la propriété pour les jeunes familles, notamment dans le centre des agglomérations
		Favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle
		Densifier les pôles urbains ou ruraux
Favoriser des milieux de vie sûrs		
La mobilité durable	Promouvoir et développer l’utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif pour les personnes	
	Soutenir les systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	
	Assurer la pérennité des infrastructures routières pour les générations futures	
Les technologies et les services numériques	Parfaire l’accès et renforcer l’utilisation d’Internet à haute vitesse	
Le virage écoresponsable	Soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable (saine gestion de l’urbanisation, gestion durable de l’énergie, de l’eau et des matières résiduelles, lutte contre les changements climatiques, concept de bâtiment durable, mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité, dans une perspective intégrée)	

Orientations	Axes d'intervention	Objectifs
AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES	Le développement économique (l'économie sociale, l'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat, la ruralité, l'agriculture et les pêcheries, les ressources naturelles, le tourisme)	Soutenir la modernisation de la structure industrielle
		Accroître la compétitivité des entreprises
		Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif
	La main-d'œuvre (les services à l'emploi, la persévérance scolaire et l'insertion en emploi, la formation et la reconnaissance des acquis)	Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée
	Les territoires à revitaliser	Agir pour relancer les secteurs à revitaliser
AGIR EN SYNERGIE	La capacité d'action des collectivités	Moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme
		Améliorer les outils financiers à la disposition des instances municipales
		Accentuer les efforts de décentralisation et de délégation de responsabilités
	La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	Renforcer les interventions gouvernementales par une loi-cadre
Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision		
L'action conjointe autour des priorités des collectivités	Assurer la collaboration entre les collectivités et le gouvernement	
RELEVER LES DÉFIS PROPRES À LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine	Mettre en place une table de concertation métropolitaine et un comité interministériel pour l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Montréal
	Un aménagement métropolitain durable	Assurer une gestion cohérente de l'urbanisation
	Des instances territoriales mieux articulées	Clarifier le rôle et les mandats respectifs des instances de gouvernance

Annexe 2 – Principes en occupation et en vitalité des territoires qui doivent guider les ministères, organismes et entreprises d’État concernés par la Loi pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires

Ces principes sont énoncés à l’article 5 de la Loi pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3).

« **Le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise** » : les nations autochtones constituent des nations distinctes, ayant des cultures, des langues, des coutumes et des traditions qui leur sont propres ainsi que des droits reconnus ou revendiqués. Par leur nature inclusive, l’occupation et la vitalité des territoires s’adressent donc également aux Autochtones.

« **L’engagement des élus** » : l’occupation et la vitalité des territoires s’appuient sur l’action des personnes élues membres de l’Assemblée nationale, du conseil d’une municipalité, d’un conseil de bande, du conseil d’un village nordique, de l’Administration régionale crie ou du conseil d’une commission scolaire.

« **La concertation** » : la concertation entre les personnes élues et les acteurs socioéconomiques d’une collectivité, s’appuyant sur les aspirations et la mobilisation de la population, constitue une importante contribution à l’occupation et à la vitalité des territoires.

« **La complémentarité territoriale** » : les personnes élues et les acteurs socioéconomiques de collectivités voisines ou partageant des intérêts communs sont invités à s’associer et à unir leurs forces pour collaborer, planifier et agir de façon complémentaire et profitable à ces collectivités.

« **L’action gouvernementale modulée** » : l’action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires ainsi que de la recherche de l’équité entre les territoires et les collectivités.

« **La cohérence et l’efficacité des planifications et des interventions sur les territoires** » : la meilleure cohérence possible entre les différentes planifications demandées aux municipalités, aux conférences régionales des élus et aux communautés métropolitaines est recherchée dans le but de maximiser l’efficacité des décisions et des interventions.

Annexe 3 – État de publication des planifications pluriannuelles en OVT des ministères, organismes et entreprises d’État (M/O) au 31 mars 2015

M/O	Planification pluriannuelle OVT choisie	État de publication en date du 31 mars 2015
AMT	PADD	En ligne
CSPQ	PADD	En ligne
Hydro-Québec	PADD	En ligne
Investissement Québec	PADD	En ligne
MJQ	PADD	En ligne
MAPAQ	PADD	En ligne
MCE ⁶¹	Planification stratégique	À venir
MCC	Planification stratégique et PADD	Planification stratégique et PADD en ligne
MAMOT	Plan OVT et planification stratégique	Plan OVT en ligne et planification stratégique à venir
MDDELCC	PADD	En ligne
MEESR	PADD	En ligne
MEIE	Planification stratégique	À venir
MERN	PADD	À venir
Min. Famille	Planification stratégique et PADD	En ligne
MFFP ⁶²	Planification stratégique	À venir
MIDI	Planification stratégique	En ligne
MSP	Planification stratégique	En ligne
MSSS	PADD	En ligne
MTESS	PADD	En ligne
MTQ	Planification stratégique	En ligne
SCT	PADD	En ligne
SÉPAQ	Plan OVT	En ligne
SHQ	Planification stratégique et PADD	Planification stratégique et PADD en ligne
STQ	PADD	En ligne
Tourisme	À venir	À venir

⁶¹ La planification pluriannuelle du MCE intègre les engagements de deux organismes publics qui relèvent de ce ministère : le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat à la jeunesse. À noter que depuis le printemps 2014, le Secrétariat à la région métropolitaine et le Secrétariat à la Capitale-Nationale ne relèvent plus du MCE. Ils relèvent respectivement du MAMOT et du MTESS.

⁶² Le MFFP a rendu publique sa planification stratégique le 6 octobre 2015. Elle s’applique de manière rétroactive à l’année 2014-2015.

Annexe 4 – État de réalisation des mesures telles qu’inscrites aux rapports annuels de gestion des ministères, organismes et entreprises d’État en date du 31 mars 2015

Orientation 1 : Agir pour mieux habiter nos territoires

1. La fierté d’appartenir à une collectivité

1.1	Stimuler l’adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel	MCC	En cours
1.2	Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	MCC	En cours
1.3	Soutenir les collectivités dans une démarche de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel grâce à l’offre du Centre de conservation du Québec	MCC	Réalisée
1.4	Réaliser des plans de conservation et des outils de communication touchant le patrimoine culturel	MCC	Réalisée
1.5	Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s’appuyant sur ses acquis	MCC	En cours
1.6	Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et technologique de l’entreprise	HQ	Réalisée
1.7	Mettre à profit les connaissances issues des laboratoires ruraux entrepris dans le cadre de la PNR2	MAMOT	Réalisée
1.8	Favoriser la participation des jeunes et des femmes aux élections municipales	MAMOT	Réalisée
1.9	Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d’améliorer leur encadrement légal	SÉPAQ	En cours
1.10	Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources	SÉPAQ	Reportée
1.11	Mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux	SÉPAQ	Réalisée
1.12	Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux	SÉPAQ	En cours
1.13	Augmenter la connaissance du territoire, notamment sous ses aspects naturel et culturel afin d’en améliorer la gestion	SÉPAQ	En cours
1.14	Mettre en œuvre une démarche concertée de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux avec le MCC	SHQ	Reportée

L’accueil des nouvelles populations

Les personnes immigrantes

2.1	Promouvoir l’établissement d’immigrants d’affaires dans toutes les régions du Québec, notamment par la promotion de la culture québécoise	IQ	Réalisée
2.2	Contribuer à augmenter le pourcentage de personnes immigrantes qui s’établissent hors de la région métropolitaine de Montréal (RMM), en vue de contribuer à l’occupation et à la vitalité des territoires	MIDI	Réalisée

2.3	Amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité	MIDI	Réalisée
2.4	Augmenter la proportion de personnes immigrantes admises au Québec qui participent à un cours de français de niveau intermédiaire ou avancé	MIDI	En cours
2.5	Accroître l'efficacité de l'offre de service gouvernementale, en mettant notamment en place, en collaboration avec le MTESS, une offre de services intégrés aux personnes immigrantes nouvellement immigrées	MIDI, MTESS	Réalisée
Les jeunes			
2.6	Consolider le soutien à Place aux jeunes en région	SAJ	Réalisée
2.7	Accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes pour la poursuite du programme Engagement jeunesse	SAJ, MTESS, MSSS, MEESR, MIDI, MAMOT	En cours
2.8	Consolider les forums jeunesse régionaux	SAJ	Modifiée
2.9	Reconduire le Fonds régional d'investissement jeunesse	SAJ	Modifiée
Les familles et les aînés			
2.10	Offrir un soutien financier et technique aux municipalités de petite taille ainsi qu'aux MRC qui souhaitent élaborer, mettre à jour ou mettre en œuvre une politique familiale municipale ou une démarche Municipalité amie des aînés	Min. Famille	En cours
Les relations avec les nations autochtones			
3.1	Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris	SAA, MAMOT	Réalisée
3.2	Mettre à jour l'inventaire des ententes intercommunautaires, en collaboration avec les partenaires du MAMOT, et le transmettre aux associations municipales	MAMOT	En cours
3.3	Proposer, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), des sessions de sensibilisation au monde autochtone à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux	MAMOT	En cours
3.4	Produire un guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités en matière de consultation des communautés autochtones relativement à l'aménagement du territoire	MAMOT	En cours
3.5	Établir des mécanismes de collaboration et de concertation entre la conférence administrative régionale de la Montérégie, la MRC de Roussillon, la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la communauté mohawk de Kahnawake	MAMOT	En cours

3.6	Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre communautés autochtones et municipalités	MAMOT, SAA	En cours
3.7	Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones	SAA	En cours
3.8	Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones	MSP	En cours
3.9	Maintenir le financement du ministère visant à favoriser la connaissance des cultures autochtones	MEESR	En cours
3.10	Conclure des ententes avec les nations autochtones en matière de services de garde	Min. Famille	Réalisée
3.11	Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs	MFFP	En cours
3.12	Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles	MERN	En cours

Les services de proximité

Les infrastructures municipales

4.1	Attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures d'eaux usées et d'eau potable	MAMOT	Réalisée
4.2	Intégrer des critères en lien avec l'occupation et la vitalité des territoires dans l'analyse des projets à incidences locales et régionales des programmes d'infrastructures	MAMOT	Réalisée
4.3	Attribuer de l'aide financière aux municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructures en lien avec le développement nordique	MAMOT	Réalisée

Les services en environnement

4.4	Déployer au nord du Québec des services de proximité	MDDELCC	Réalisée
-----	--	---------	----------

Les services de garde

4.5	Créer de nouvelles places à contribution réduite dans les services de garde, conformément aux engagements ministériels	Min. Famille	En cours
4.6	Poursuivre la mise en œuvre du Programme de financement des infrastructures dans les centres de la petite enfance	Min. Famille	Réalisée
4.7	Accorder des allocations ou un soutien exceptionnel à l'accès à des services de garde répondant à des besoins particuliers	Min. Famille	Réalisée
4.8	Promouvoir la participation des milieux au processus d'attribution des places à contribution réduite en services de garde	Min. Famille	Réalisée

Les services éducatifs

4.9	Contre les effets de la décroissance scolaire	MEESR	En cours
4.10	Mettre à la disposition des communautés autochtones des centres d'éducation des adultes	MEESR	Réalisée
4.11	Poursuivre l'implication du ministère afin de prévoir l'espace nécessaire pour répondre aux besoins particuliers des commissions scolaires	MEESR	En cours

4.12	Réaliser un chantier dont le mandat est de formuler des recommandations sur le déploiement de l'offre de formation collégiale au Québec, la définition des créneaux régionaux de formation et l'optimisation de l'offre de formation continue	MEESR	Réalisée
Les services de santé			
4.13	Favoriser la pratique de groupe, polyvalente et interdisciplinaire de la médecine de famille par la mise en place de groupes de médecine de famille (GMF) (ou modèles équivalents)	MSSS	En cours
4.14	Assurer l'inscription et la prise en charge des personnes auprès d'un médecin de famille	MSSS	En cours
Les services aux aînés			
4.15	Soutenir l'amélioration de l'offre des services aux proches aidants	Min. Famille	En cours
4.16	Financer de nouveaux projets dans le cadre du programme de soutien financier Québec ami des aînés	Min. Famille/MAMOT	En cours
4.17	Investir dans l'adaptation des infrastructures et les services régionaux offerts aux aînés	Min. Famille	En cours
4.18	Soutenir le réseau de coordonnateurs régionaux en matière de maltraitance affectés aux personnes âgées dans les régions du Québec	Min. Famille	Réalisée
4.19	Élaborer une stratégie gouvernementale du « vieillir chez soi »	Min. Famille	Réalisée
Les services aux citoyens			
4.20	Faciliter l'accès pour les citoyens aux services offerts par le CSPQ et les autres ministères et organismes	CSPQ	Réalisée
4.21	Évaluer l'offre de services de proximité publics et privés dans les petites collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue	MAMOT	En cours
Les services en matière de culture, de loisir et de sport			
4.22	Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions	MCC	Réalisée
4.23	Faciliter l'accès à des infrastructures et à des réseaux récréatifs et sportifs	MEESR	En cours
Les services en matière de justice			
4.24	Favoriser la mise en œuvre d'activités visant à assurer le rayonnement des services de justice partout sur le territoire	MJQ	Réalisée
4.25	Mettre en œuvre des pratiques ou activités visant à informer le citoyen afin qu'il se familiarise avec le système de justice	MJQ	Réalisée

L'habitation et le milieu de vie

L'habitation

5.1	Mettre en place une table de concertation regroupant les ministères et organismes gouvernementaux constructeurs de logements afin d'assurer une meilleure cohésion gouvernementale lors de la planification du développement résidentiel nordique	SHQ	Reportée
5.2	Mettre en place un laboratoire sur l'habitation nordique	SHQ	En cours
5.3	Rédiger un guide sur les bonnes pratiques en matière de construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu Nordique	SHQ	En cours
5.4	Concevoir un prototype d'habitation à loyer modique nordique mieux adapté au mode de vie inuit	SHQ	En cours
5.5	Dresser le portrait des conditions d'habitation des ménages autochtones du territoire québécois	SHQ	Reportée
5.6	Organiser des Entretiens sur l'habitat sur le thème des Inuits et du Nunavik	SHQ	Réalisée
5.7	Élaborer une stratégie Web régionale afin de mettre en valeur l'information propre à chacune des régions, en matière d'habitation	SHQ	Réalisée
5.8	Concevoir et mettre en ligne des manuels portant sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat à l'intention des mandataires concernés	SHQ	Réalisée
5.9	Concevoir et diffuser un outil permettant l'accès en ligne à une formation de base sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat	SHQ	En cours
5.10	Réaliser des logements sociaux et communautaires dans toutes les régions du Québec sous réserve des engagements financiers gouvernementaux	SHQ	En cours

Le milieu de vie

5.11	Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, particulièrement en sécurité civile et en sécurité incendie	MSP	En cours
5.12	Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels	MSP	En cours

La mobilité durable

6.1	Se donner une vision intégrée du développement du transport collectif en lien avec les orientations d'aménagement du territoire	AMT	En cours
6.2	Contribuer à la réduction des émissions de GES liées aux déplacements et collaborer à l'électrification des transports au Québec	MERN, MTQ, HQ	En cours
6.3	Participer à une action concertée à l'échelle métropolitaine, régionale ainsi que des portes d'entrée et grands corridors de transport	MTQ	En cours
6.4	Poursuivre la mise en œuvre de programmes de soutien aux modes de transport collectif, alternatif et actif	MTQ	En cours
6.5	Réviser les programmes d'aide financière à la voirie locale	MTQ	En cours

6.6	Favoriser le maintien de l'intégrité des infrastructures maritimes et ferroviaires	MTQ	En cours
6.7	Poursuivre le soutien aux déplacements et aux dessertes aériennes	MTQ	En cours
6.8	Soutenir les services de traversiers et de desserte maritime et mettre en œuvre le plan d'immobilisation	STQ, MTQ	En cours
6.9	Favoriser la mise en place d'un réseau de sentiers récréotouristiques	MTQ	En cours
6.10	Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine des transports	MERN, MTQ	Réalisée
6.11	Poursuivre la mise en place du programme des villages-relais	MTQ	En cours

Les technologies et les services numériques

7.1	Améliorer la prestation électronique de service et développer de nouveaux services en ligne	MJQ	Réalisée
-----	---	-----	----------

Le virage écoresponsable

8.1	Augmenter les gains en énergie et en puissance de centrales hydroélectriques existantes	HQ	En cours
8.2	Préserver et mettre en valeur la biodiversité dans les emprises de lignes de transport et de distribution	HQ	En cours
8.3	Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau	MDDELCC	En cours
8.4	Poursuivre le soutien aux conseils régionaux de l'environnement	MDDELCC	En cours
8.5	Favoriser une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire afin de réduire les émissions de GES	MDDELCC/MAMOT	En cours
8.6	Poursuivre la mise en œuvre du programme Climat municipalités	MDDELCC	En cours
8.7	Reconduire et poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol	MDDELCC	Réalisée
8.8	Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques, des eaux souterraines et de la qualité de l'air	MDDELCC	En cours
8.9	Renforcer les modes de gestion de l'eau et de l'air	MDDELCC	En cours
8.10	Poursuivre la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	MDDELCC	En cours
8.11	Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée du Saint-Laurent par les tables de concertation régionales	MDDELCC	En cours
8.12	Déployer au nord du Québec des services de proximité	MDDELCC	En cours
8.13	Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective	MFFP	En cours
8.14	Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés	MFFP	En cours
8.15	Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel	MFFP	En cours
8.16	Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	MFFP	En cours
8.17	Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens	MFFP	En cours

8.18	Promouvoir la démarche gouvernementale de développement durable auprès du réseau de la santé et des services sociaux par la sensibilisation, la diffusion et la mise en commun du savoir et de l'expertise dans le domaine	MSSS	En cours
8.19	Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial	MEESR	En cours
8.20	Soutenir le financement de projets en économie verte	IQ	En cours
8.21	Produire des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable	MAMOT	En cours
8.22	Accompagner les municipalités dans l'élaboration de démarches intégrées de développement durable	MAMOT	Réalisée
8.23	Assurer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	MAMOT	Réalisée
8.24	Parfaire les connaissances entourant la qualité des plans d'eau en Abitibi-Témiscamingue	MAMOT	Reportée
8.25	Soutien un projet de développement d'un avion écologique	MEIE	En cours

Orientation 2 : Agir pour vivre de nos territoires

Le développement économique

L'économie sociale

9.1	Offrir un financement aux entreprises coopératives et aux OBNL de services	IQ	Réalisée
9.2	Analyser le milieu des coopératives d'habitation et autres OBNL d'habitation afin d'en évaluer le potentiel et de personnaliser l'offre de services, s'il y a lieu	IQ	Réalisée
9.3	Soutenir la réalisation de projets d'immobilisation des entreprises collectives	MEIE	Réalisée
9.4	Poursuivre les activités contribuant au développement de l'économie sociale au Québec	MTESS	Réalisée
9.5	Accroître l'accessibilité des coopératives et des organismes à but non lucratif aux contrats publics	SCT	Réalisée
9.6	Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale	SAJ	Réalisée
9.7	Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de partenariat relative au développement des coopératives	MEIE	Réalisée
9.8	Poursuivre le soutien aux 21 Pôles régionaux d'économie sociale	MEIE	Réalisée

L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat

9.9	Prendre en compte les objectifs de la Stratégie OVT au niveau du développement économique dans la planification stratégique de la Société afin de maintenir et de stimuler la vitalité économique des différentes collectivités	IQ	Réalisée
9.10	Faire la promotion de l'offre de services de la Société, notamment afin de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'amélioration de leur productivité	IQ	Réalisée
9.11	Stimuler la création de richesse collective	SÉPAQ	En cours
9.12	Affirmer le rôle clé de la Société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature	SÉPAQ	En cours
9.13	Contribuer à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle	MCC	Réalisée

9.14	Collaborer à l'élaboration de la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ¹	MEIE	En cours
9.15	Fournir un soutien technique pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif dans les milieux en revitalisation en Mauricie	MAMOT	Réalisée
9.16	Coordonner les travaux du Comité sur la relance de l'activité économique dans la municipalité isolée de Gros-Mécatina	MAMOT	Réalisée
9.17	Renouveler les ententes avec les MRC pour le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat ²	MAMOT	Modifiée
9.18	Consolider le programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse	SAJ	Réalisée
9.19	Poursuivre le soutien aux grappes métropolitaines	MAMOT/SRM	En cours
9.20	Soutenir la relance et la diversification des territoires en difficulté	MEIE	Réalisée
9.21	Poursuivre la mise en œuvre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)	MEIE	En cours
9.22	Soutenir les entreprises souhaitant prendre un virage écoresponsable	MEIE	En cours
9.23	Poursuivre l'appui financier offert aux 17 organismes Femmessor pour soutenir l'entrepreneuriat féminin	MEIE	Réalisée
9.24	Poursuivre le soutien financier aux centres collégiaux de transfert de technologie	MEIE, MEESR	En cours
9.25	Soutenir financièrement les travaux de réfection, d'agrandissement, de rénovation et de construction d'infrastructures de recherche	MEIE	En cours
9.26	Poursuivre le soutien des projets structurants des Tables d'action en entrepreneuriat	MEIE	En cours
La ruralité, l'agriculture et les pêcheries			
9.27	Poursuivre la mise en œuvre du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture	MAPAQ	Réalisée
Les ressources naturelles			
9.28	Réaliser des projets hydroélectriques	HQ	En cours
9.29	Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier	MERN	Réalisée
9.30	Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques	MFFP	En cours
9.31	Appuyer la modernisation de l'industrie forestière	MFFP	En cours
9.32	Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière	MFFP	En cours

¹ Le soutien à cette région a été transféré du MAMOT vers le MEIE. Le MEIE gère le Fonds d'aide aux initiatives régionales pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ce fonds est doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars sur cinq ans (2013-2018). En 2014-2015, ce fonds a donné lieu à 104 interventions financières, totalisant des aides de 6,2 millions de dollars et permettant la réalisation d'investissements de 40,7 millions de dollars.

² À la sanction de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 le 21 avril 2015, les MRC n'ont dès lors plus l'obligation de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à un CLD. Elles peuvent exercer elles-mêmes cette compétence.

9.33	Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune	MFFP	En cours
9.34	Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage	MFFP	En cours
9.35	Réviser le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière	MERN	En cours

Le tourisme

9.36	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020	Min. Tourisme	En cours
9.37	Mettre en œuvre la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020 et le plan d'action 2014-2017 – <i>Le Saint-Laurent : du fleuve à la mer, 4 000 km de découvertes</i>	Min. Tourisme	En cours
9.38	Mettre en œuvre le Programme Stratégie maritime – volet tourisme	Min. Tourisme	En cours
9.39	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent et mettre en œuvre la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020	Min. Tourisme	En cours
9.40	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49 ^e parallèle	Min. Tourisme	En cours
9.41	Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'aide au développement touristique au nord du 49 ^e parallèle	Min. Tourisme	En cours
9.42	Poursuivre le soutien financier aux associations touristiques régionales et aux associations touristiques sectorielles	Min. Tourisme	En cours
9.43	Poursuivre le soutien financier à l'Association des croisières du Saint-Laurent	Min. Tourisme	En cours
9.44	Poursuivre le soutien aux festivals et aux événements touristiques du Québec	Min. Tourisme/SRM	En cours
9.45	Poursuivre et finaliser la mise en œuvre des ententes de partenariat régional en tourisme	Min. Tourisme	En cours

La main-d'œuvre

Les services à l'emploi

10.1	Poursuivre le soutien aux territoires dans l'élaboration de plans d'action pour surmonter les difficultés en matière d'emploi	MTESS	En cours
10.2	Promouvoir l'offre de services intégrée aux entreprises afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre spécialisée	MTESS, MIDI	En cours
10.3	Maintenir la participation au marché du travail des travailleuses et des travailleurs expérimentés	MTESS, Min. Famille	En cours

La persévérance scolaire et l'insertion en emploi

10.4	Favoriser la persévérance et la réussite scolaire	MEESR, SAJ	En cours
10.5	Soutenir les cégeps dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes favorisant la réussite, la persévérance et l'intégration des étudiants issus de l'immigration	MEESR	En cours
10.6	Soutenir les cégeps dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes favorisant la réussite, la persévérance et l'intégration des Autochtones	MEESR	En cours

10.7	Déployer le projet de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle	SAJ	Réalisée
10.8	Accroître le nombre de jeunes des centres jeunesse bénéficiant du programme Qualification des jeunes	MSSS, SAJ	En cours

La formation et la reconnaissance des acquis

10.9	Élaborer et déposer un plan de formation adéquat, ayant pour but de favoriser le développement, la disponibilité et la rétention d'une main-d'œuvre spécialisée et qualifiée pour chaque traverse saisonnière située dans une communauté isolée et éloignée, intégrée à notre réseau depuis janvier 2012	STQ	En cours
10.10	Soutenir l'offre de formation professionnelle pour la main-d'œuvre locale	MEESR	En cours
10.11	Soutenir la formation d'une main-d'œuvre compétente dans l'ensemble des régions du Québec	MEESR	Réalisée
10.12	Soutenir la mise en place de structures régionales visant la reconnaissance des acquis et des compétences	MEESR	Réalisée
10.13	Poursuivre la constitution de petits groupes en formation professionnelle dans les régions connaissant une décroissance démographique	MEESR	En cours

11. Les territoires à revitaliser

11.1	Identifier les territoires à revitaliser avec un nouvel indice	MAMOT	En cours
11.2	Déterminer la vitalité sociale des communautés par l'entremise d'un nouvel indice	MAMOT	En cours
11.3	Soutenir la mobilisation et la concertation entre quatre municipalités dévitalisées situées au sud de la MRC de Bellechasse	MAMOT	Réalisée
11.4	Accroître la connaissance sur la propriété des terres situées sur le territoire municipalisé de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de mise en valeur	MAMOT	Réalisée
11.5	Poursuivre le soutien à la revitalisation urbaine intégrée dans les grandes villes de la métropole	MAMOT/SRM	En cours
11.6	Financer de nouveaux projets contribuant au développement global des enfants en situation de pauvreté	Min. Famille	Réalisée
11.7	Soutenir les initiatives locales, régionales et nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	MTESS	En cours
11.8	Soutenir les corporations de développement communautaire	MTESS	En cours
11.9	Profiter des conseils du Groupe des partenaires pour la solidarité	MTESS, MAMOT, MSSS	Réalisée

Orientation 3 : Agir en synergie

12. La capacité d'action des collectivités

12.1	Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire	MCC	En cours
12.2	Soutenir les travaux associés à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	MAMOT	En cours
12.3	Contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui permettront de soutenir une urbanisation durable des territoires métropolitain et péri-métropolitain en favorisant notamment le renforcement du lien entre l'aménagement et le transport et la réutilisation du tissu urbain	MAMOT	En cours
12.4	Réviser les orientations gouvernementales en aménagement du territoire	MAMOT	En cours
12.5	Déposer un projet de loi-cadre sur la décentralisation	MAMOT	Modifiée
12.6	Améliorer le cadre de financement des municipalités	MAMOT	Modifiée
12.7	Accompagner les MRC dans le développement des parcs régionaux	MAMOT	Réalisée

Le partage de l'information et des connaissances

12.8	Fournir l'information foncière pour appuyer le développement local et régional	MERN	En cours
12.9	Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral	MERN	En cours
12.10	Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale	MERN	En cours
12.11	Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal	MERN	Réalisée
12.12	Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux	MERN	Réalisée

13. La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

13.1	Participer à différents comités et rencontres avec des organismes régionaux afin de prendre en compte les préoccupations régionales	IQ	Réalisée
13.2	Mettre en œuvre des mesures visant à simplifier le processus judiciaire	MJQ	Réalisée
13.3	Soutenir les travaux de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement et la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec	MAMOT	En cours
13.4	Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement de la Table gouvernementale aux affaires territoriales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires	MAMOT	Réalisée
13.5	Mettre à la disposition des ministres responsables des régions un outil de suivi régional de l'occupation et de la vitalité des territoires	MAMOT	Réalisée

13.6	Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement des conférences administratives régionales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires	MAMOT	En cours
13.7	Soutenir la réalisation d'un projet pilote portant sur les responsabilités et les activités gouvernementales en matière de loisir et de sport au Centre-du-Québec	MAMOT	Réalisée
13.8	Coprésider les travaux du Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord	MAMOT	Réalisée
13.9	Accroître les responsabilités confiées aux comités de gestion des établissements	SÉPAQ	En cours
13.10	Adapter la structure de l'organisation et déployer une stratégie pour assurer sa présence et son leadership régional dans la mise en œuvre de nouveaux partenariats	SHQ	Réalisée
13.11	Prendre en compte la vitalité et l'occupation du territoire dans sa réflexion et sa recherche de solutions devant assurer la pérennité de l'expertise en technologies de l'information pour le Centre et le gouvernement	CSPQ	En cours
14.	L'action conjointe relative aux priorités des collectivités		
14.1	Entretenir des liens plus soutenus avec les intervenants régionaux	SÉPAQ	Réalisée
14.2.	Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques	MFFP	En cours

Orientation 4 : Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

15.	Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine		
15.1	Soutenir la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement	MAMOT/SRM	Modifiée
15.2	Coordonner la participation du gouvernement du Québec au 375 ^e anniversaire de Montréal	MAMOT/SRM	En cours
16.	Un aménagement métropolitain durable		
16.1	Soutenir la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal	MAMOT/SRM	En cours
17.	Des instances territoriales mieux articulées		
17.1	Favoriser une meilleure coordination et une plus grande cohérence des interventions gouvernementales dans la région métropolitaine	MAMOT/SRM	Réalisé

Annexe 5 – Déclinaison territoriale des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Thèmes	Dimensions	Indicateurs OVT	Déclinaison territoriale				
			Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.
Occupation territoriale	Démographie	Taux de croissance annuel de la population	X	X	X	X	X ¹
		Nombre d'immigrants admis	X	X			
		Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	X	X	X	X ²	
	Densité des territoires urbanisés	Taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain	X	X	X	X	X
		Taux de croissance annuel du nombre de logements à l'hectare dans le périmètre d'urbanisation	X	X	X	X	X
	Mobilité des personnes et des marchandises	Proportion de la population active occupée qui utilise le transport collectif et actif pour se rendre au travail	X		X	X	X ³
		Achalandage du transport en commun	X			X	
Proportion de chaussées en bon état		X	X ⁴				
Qualité de vie	Services de proximité	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	X	X	X	X	
		Proportion des enfants de moins de 5 ans qui sont en services de garde régis	X	X			
		Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	X	X ⁵			
	Habitation	Taux d'inoccupation des logements locatifs	X			X	X ⁶
		Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables	X	X	X		X
	Patrimoine culturel	Nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	X	X	X		X
	Sécurité des personnes	Évolution du taux d'infraction annuel au Code criminel	X	X			X ⁷

Thèmes	Dimensions	Indicateurs OVT	Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.
Prosperité économique	Scolarisation et formation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	X	X ⁸			
	Scolarisation et formation	Taux de diplomation aux études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial (DEC)	X	X			
	Investissements et croissance économique	Taux de croissance annuel du PIB des grands agrégats industriels	X	X		X	
		Taux de croissance annuel des investissements selon le secteur (privé non résidentiel ou public)	X	X		X	
		Taux de croissance annuel de la valeur foncière	X	X	X	X	X
	Emploi	Taux de travailleurs des 25 à 54 ans	X	X	X	X	
		Taux de travailleurs des 55 ans à 64 ans	X	X	X	X	
	Revenu	Revenu médian des familles	X	X	X	X	
		Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu (MFR)	X	X	X	X	
		Part des transferts des administrations publiques dans le revenu des ménages	X	X	X	X	
	Vitalité (à venir)	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est inférieur à -3,5	X	X	X		X
Total:			26	23	15	16	10

1. Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.
2. Pour les communautés urbaines de Québec et de Montréal.
3. Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.
4. En fait, par direction territoriale.
5. En fait, par région sociosanitaire.
6. Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.
7. Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).
8. En fait, par région administrative ou par commission scolaire.

WWW.MAMOT.GOUV.QC.CA

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 